



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance du lundi 6 juillet 2009***

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à dix heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

#### Ouverture de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

#### Lettre rectificative n° 1 G portant sur les projets de délibération DF 14-1°-2° G et DF 15 G.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote de la lettre rectificative n° 1 G, portant sur les budgets supplémentaires d'investissement et de fonctionnement, mais aussi sur l'individualisation des autorisations de programme.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 G est adoptée.

#### 2009, DF 14-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, sur le projet de délibération DF 14-1° G, tenant compte de la lettre rectificative, relatif au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2009, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du Département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 16 et 17 décembre 2008 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2009 ;

Vu la décision modificative n°1 du Département de Paris pour 2009 du 6 et 7 avril 2009 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 juin 2009, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2009 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.168.170.424,73 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 352.209.964,97 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement.

Art. 2.- Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 4.800.000 euros. Celui-ci est ramené de 30.000.000 euros à 25.200.000 euros.

(Voir annexe n° 1).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 13300 : "Achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services communs)".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique et emploi".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grand projet de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2009, puis les recettes de l'exercice 2009.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, et globalement, les crédits de paiement.

Ils sont adoptés.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant, de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009 est adopté. (2009, DF 14-1° G).

#### **2009, DF 14-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite à présent, mes chers collègues, à vous prononcer, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, sur le projet de délibération DF 14-2° G, relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15 et 16 décembre 2008 arrêtant le budget primitif de fonctionnement pour 2009 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 juin 2009, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, soumet à son approbation le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2009 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 1.912.199.644,83 euros.

- Recettes : 1.912.199.644,83 euros.

Art. 2.- M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à procéder et à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

(Voir annexe n° 2).

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2009, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "A.P.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges d'activité (hors 6586)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 6586 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 015 : "R.M.I.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2009 est adopté. (2009, DF 14-2° G).

### **2009, DF 15 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 15 G relatif à l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2009, tenant compte de la lettre rectificative n° 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 15 G).

**2009, DF - DRH 13 G - Créations, suppressions, transformations d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux pour 2009.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous invite, enfin, à vous prononcer sur le projet de délibération DF - DRH 13 G : créations, suppressions, transformations d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux pour 2009.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF - DRH 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF - DRH 13 G).

Ces budgets sont donc tous adoptés.

Je vous en remercie chaleureusement.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à quinze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général).*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil général.

**Adoption de comptes rendus.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, le compte rendu intégral de la séance du lundi 11 mai 2009 est paru au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 8 juin 2009 a été affiché.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont adoptés.

*(Brouhaha.)*

Chut ! Sérénité, zen !

**2009, DDEE 56 G - Signature avec l'association de préfiguration Régie de Quartier du 10e arrondissement, d'une convention d'aide à l'installation. Montant : 46.000 euros.**

**Vœu déposé par MM. Ian BROSSAT, Alain LHOSTIS, Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au champ d'activités des régies de quartier.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Dans la "zénitude", je vous invite à examiner le projet de délibération DDEE 56 G. Je donne la parole à M. Ian BROSSAT qui a l'air tout surpris.

**M. Ian BROSSAT.** - De quoi s'agit-il ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il s'agit d'une signature, avec l'Association de préfiguration régie de quartier du 10e arrondissement d'une convention d'aide à l'installation. C'est bon ?

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, mais je savais bien qu'il y avait une "entourloupe". C'est Alain LHOSTIS qui va parler à ma place...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il y a écrit Ian BROSSAT sur ma fiche. Après, on va dire que j'en veux à Alain LHOSTIS, pas du tout...

J'ai le grand plaisir de donner la parole à M. Alain LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS.** - Il s'agit effectivement de nous prononcer sur un projet extrêmement important pour le 10e arrondissement. Après huit autres arrondissements, nous mettons enfin en place la régie de quartier. Et c'est une très forte demande des associations d'habitants, des régies de quartiers, des bailleurs et, bien sûr, de la Municipalité conduite par M. Rémi FÉRAUD.

Nous arrivons maintenant, après un an de travail, à la mise en place de l'Association de préfiguration de la régie de quartier du 10e arrondissement et il s'agit donc de voter, comme pour les autres régies, la subvention nécessaire au démarrage. Les conditions sont donc remplies. L'Association de préfiguration est présidée par une personnalité locale extrêmement active et extrêmement dynamique. Et nous sommes donc très heureux que nous votions aujourd'hui au Conseil général cette subvention.

Toutefois, dans le cadre de l'examen des marchés possibles, nous avons remarqué que les dispositions n'existaient pas pour permettre que les activités de services à la personne, mentionnées à l'article L. 7232-4 du Code du travail, puissent être appliquées aux régies de quartier. Et c'est une demande forte du Comité national de liaison des régies de quartiers, qui aide à l'implantation des régies de quartiers dans la Capitale, que justement nous puissions passer à cette étape. D'ailleurs, deux propositions de loi issues de 250 parlementaires, ce qui semble faire consensus, plaident en sens.

Sur proposition de Ian BROSSAT, Alain LHOSTIS, Aline ARROUZE et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris :

- de faire en sorte que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris se constitue en tiers payeur entre les régies de quartiers et les habitants de ces quartiers qui souhaitent bénéficier de services à la personne,

- d'intervenir auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances pour que le cadre réglementaire qui exclut actuellement les services à la personne du champ d'activités des régies de quartiers soit modifié dans les meilleurs délais.

*(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Gisèle STIEVENARD, présidente.** - Merci.

Je donne la parole à Mme Seybah DAGOMA pour vous répondre.

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je remercie M. Alain LHOSTIS et les membres du groupe communiste pour leur intervention et leur vœu visant à élargir le champ de compétence des régies de quartiers.

Comme vous l'avez mentionné, depuis 20 ans, les régies de quartiers favorisent l'insertion professionnelle et le lien social dans les quartiers. A Paris, nous menons une politique volontariste en faveur de celles-ci, ce qui a permis de passer d'une en 2001 à huit régies de quartiers, aujourd'hui labellisées, employant 234 salariés en insertion.

Nous poursuivons cet effort, et cette délibération attribuant 46.000 euros à l'Association de préfiguration de la régie de quartier du 10e, une des deux nouvelles régies avec celle du 12e qui verra le jour cette année, en constitue une illustration supplémentaire. Nous avons également signé une nouvelle convention avec le Centre national de liaison des régies de quartiers qui permettra de mutualiser certains moyens de régie et de consolider leurs activités.

L'extension du champ d'activité des régies, notamment aux services à la personne est un enjeu important que nous soutenons fortement. Elle permettrait à des foyers modestes de bénéficier enfin de ce type de services et élargirait le public en insertion de ces régies à des catégories qui en sont pour le moment assez éloignées, notamment les jeunes.

Cette demande de régie est donc tout à fait légitime, d'autant plus qu'elles sont d'ores et déjà des acteurs de services de proximité et offrent une palette de services collectifs et individuels aux habitants : petits travaux de maintenance, réparation d'urgence, enlèvement des encombrants, entretiens des parties communes, par exemple.

Et comme vous l'avez mentionné, au regard de l'article L. 7232-7, les régies de quartiers ne bénéficient pas de l'agrément pour les activités de services à la personne. Il est donc impératif d'amender cette loi pour permettre notamment l'utilisation du chèque emploi service universel, le Comité national de liaison des régies de quartier le propose depuis longtemps. Et je me réjouis, comme vous l'avez souligné, que deux propositions de loi en ce sens, issues de 250 parlementaires, aient été déposées. Nous sommes donc pleinement en phase avec l'intention de votre vœu.

Mais, tant que la loi n'aura pas évolué, il n'est pas possible de faire en sorte, comme vous le proposez, que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris se constitue en "tiers payeur" entre les régies et les habitants, ce qui pourrait poser par ailleurs un problème de concurrence déloyale pour les sociétés privées des services à la personne.

Je propose donc d'amender votre vœu en retirant cette première proposition et en complétant la deuxième, c'est-à-dire l'interpellation du Gouvernement sur ce sujet, en lui demandant de veiller à ce que le décret d'application de la loi soit rapidement pris à la suite du changement législatif.

Sous réserve de ces modifications, j'exprime donc un avis favorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je demande l'avis de M. LHOSTIS sur cette modification proposée par Mme Seybah DAGOMA.

**M. Alain LHOSTIS**. - Je remercie Mme DAGOMA et c'est sans problème que nous retirons la première partie du vœu.

Je vous remercie beaucoup.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Fort bien.

Je sais que les régies de quartier sont implantées, pour la plupart, dans des quartiers "politique de la ville", donc c'est en effet un outil très intéressant au service des habitants de ces quartiers.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu ainsi amendée assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2009, V. 29 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 56 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 56 G).

#### **2009, DDEE 67 G - Signature des contrats de performance des pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital Paris-Région, Finance Innovation et System@tic Paris-Région.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 67 G relatif à la signature de contrats de performance avec des pôles de compétitivité.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS**. - Madame la Présidente, chers collègues, le groupe Centre et Indépendants aurait pu ou dû intervenir sur la quasi-totalité des projets de délibération de la DDEE proposés dans le cadre du Conseil général, par exemple, sur le soutien financier Paris aux neuf projets labellisés par les pôles de compétitivité. Nous nous félicitons que Paris leur accorde une subvention départementale d'investissement d'un montant de plus de 2 millions d'euros et je reprends les propos du sénateur POZZO di BORGIO de ce matin sur le budget rectificatif : en période de crise et compte tenu de l'état des finances parisiennes, nous ne sommes solidaires que des "investissements productifs" et déplorons la baisse des aides aux nouvelles technologies et au développement économique qui déjà étaient les parents pauvres dans l'arbitrage budgétaire initial et qui enregistrent une diminution d'environ 150.000 euros désormais.

L'innovation constitue le levier majeur pour créer de nouvelles richesses, de nouveaux emplois et relancer la croissance. Pour en revenir sur le projet DDEE 67 G, il s'agit aujourd'hui pour notre Conseil d'autoriser le Département de Paris, pour la période 2009-2011, à signer des contrats de performance avec chacun des pôles de compétitivité et qui s'accompagnera d'une contribution financière dont nous aurions souhaité connaître le montant estimé global pour Paris. L'Etat investira de son côté 1,5 milliard d'euros.

Les pôles labellisés sont au nombre de cinq, mais le contrat concernant Medicen nous sera présenté ultérieurement, car un délai supplémentaire lui a été accordé. Ces pôles, créés pour renforcer l'attractivité internationale de Paris, entendu au sens le plus large, et soutenir la croissance par innovation, représentent aujourd'hui environ 500.000 emplois et 80.000 potentiels à l'horizon 2013.

Le groupe Centre et Indépendants, au-delà du projet lui-même, soutient et approuve le principe même du concept "contrat de performance" que notre famille politique préconise depuis de nombreuses années. Notre soutien se fonde sur trois points : l'objectif de croissance par l'innovation et l'obligation de résultat sur les missions et les effets économiques des pôles.

Enfin, la méthode. A l'issue de la phase 1, celle de création et labellisation entre 2005 et 2008, et conséquence de l'évaluation qui vient d'être menée, s'ouvre la seconde phase 2009-2011 qui doit corriger l'usure habituelle, le confort des habitudes, pour relancer une nouvelle dynamique, avec programme d'actions, calendrier de réalisation, une plus forte responsabilisation des acteurs, dans une logique de contractualisation, d'optimisation des circuits de financement de projets. Aux deux mots qui résument le dispositif et qui sont stratégie et prospection, s'ajoute enfin la mise en place d'un contrôle a posteriori.

Concrètement, si l'on décline le principe à l'un des pôles, et je choisis évidemment, par atavisme personnel, le pôle "Finance Innovation", six priorités ont été identifiées mais je n'en retiendrai que deux très symboliques : celles de faciliter l'accès des P.M.E. aux marchés de capitaux et de développer la finance durable, l'investissement socialement responsable, la finance solidaire. Sur la dimension "enjeux technologiques", l'innovation se fera par l'élaboration de nouveaux produits ou services financiers, la création de systèmes d'information et d'infrastructures financières. Enfin, sur la gestion des risques et des systèmes de sécurité. Pour ce qui concerne les programmes d'actions, nous retiendrons le montage d'une plate-forme d'agrégation de données financières européennes.

Je conclurai sur l'aspect financier. Pour un budget 2009 estimé à un peu plus de 1 million d'euros, la contribution de Paris doit s'élever à 30.000 euros. La part "financements privés" est estimée à 600.000 euros. L'objectif est donc l'indépendance financière du pôle "Finance Innovation". Il s'engage à augmenter au fil des ans ses ressources d'origines privées, jusqu'à atteindre au moins 50 % en 2011 et a ainsi pris acte de la réduction planifiée des subventions publiques, ce dont nous nous félicitons.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. MISSIKA va vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, au nom de la 2e Commission. - Je pense que le fait que nous ayons décidé de signer ces contrats de performance des pôles de compétitivité est le signe de l'engagement du Département de Paris dans le soutien aux pôles de compétitivité.

Je vous rappelle les différents pôles de compétitivité concernés :

- "Advancity", qui est un pôle de compétitivité consacré à la ville et au déplacement durable ; je reviendrai sur la question d'"Advancity" dans un instant ;

- "Cap Digital", qui concerne les contenus numériques ;

- "Finance Innovation", qui concerne la finance ;

- et "System@tic".

Effectivement, le cas de "Medicen" a été dissocié parce que les problèmes qui se posent à l'intérieur du pôle de compétitivité sur les sciences médicales "Medicen" ont nécessité un délai supplémentaire pour élaborer ce contrat de performance.

Qu'est-ce que l'on peut dire à la fois de ces pôles de compétitivité et de la politique de la ville ?

D'abord, que le Département a été l'un des moteurs de la création d'un certain nombre de ces pôles de compétitivité ; et je pense tout particulièrement à "Cap Digital". On peut dire que si M. Christian SAUTTER notamment n'avait pas joué un rôle extrêmement proactif lors de la première mandature quant à la création de "Cap Digital", il n'est pas sûr qu'un pôle consacré au contenu numérique aurait pu voir le jour sur Paris et la Région parisienne. Donc je dirais qu'il n'y a pas que l'argent, d'un certain point de vue ; il y a la capacité à mobiliser, la capacité à coordonner et à faire en sorte que des entreprises, des laboratoires de recherche, des universités, de jeunes entreprises innovantes apprennent à travailler ensemble et, d'un certain point de vue, c'est ce qui a été réalisé pour "Cap Digital".

Je dirais qu'il y a un sujet qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle, malgré la signature du contrat de performance : c'est "Advancity".

Pourquoi "Advancity" nous préoccupe, nous, Département de Paris ? C'est tout simplement parce que nous considérons que Paris et sa Région doivent être un des leaders mondiaux dans le domaine des écotecnologies et des éco-activités. Pour ce faire, nous avons besoin d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale. Pour le moment, ce point est encore en suspens dans la négociation avec les pouvoirs publics, avec une vraie tentation de la part du Ministère de l'Environnement de saupoudrer les subventions entre une dizaine de pôles plutôt que de concentrer les efforts sur deux ou trois pôles au niveau national, dont l'Ile-de-France, pour être dans la bataille internationale dans le domaine des éco-activités.

Je vous rappelle que, pour une ville comme Paris, les créations d'emploi et les créations d'entreprise, se chiffrent, pour les créations d'emploi, en centaines de milliers et, pour les créations d'entreprise, en centaines.

Donc, de ce point de vue-là, le Département de Paris est profondément engagé dans la volonté de faire en sorte que ce pôle de compétitivité "Advancity" prenne l'ensemble de l'essor qu'il mérite, avec en plus une visée d'organisation technologique régionale sur un axe entre Marne-la-Vallée et Paris (la cité Descartes à Marne-la-Vallée) et l'Institut des villes durables proposée par le Maire de Paris il y a un an sur le territoire parisien.

J'ajoute, pour une dernière précision, qu'il ne faut pas se polariser sur le montant des subventions de fonctionnement que le Département de Paris met sur les pôles de compétitivité, parce que, là il s'agit des subventions aux associations qui gèrent les pôles de compétitivité.

Le plus important dans notre effort financier est le montant des investissements que nous faisons sur les projets de recherche-développement, qui sont labellisés par les pôles de compétitivité, et là l'effort du Département de Paris est de l'ordre de 6 millions d'euros par an, et il n'a pas l'intention d'être ralenti au cours des années à venir.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 67 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 67 G).

**2009, DDEE 71 G - Signature d'une convention avec OSEO innovation pour l'attribution d'une subvention en vue de la création d'un fonds "Paris Innovation Amorçage". Montant : 1.000.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 71 G, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 3 G.

Je donne la parole à nouveau à Mme Valérie SACHS et ensuite à M. BARGETON.

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

A Paris, comme partout en France, le manque de financement en fonds propres nous prive d'emplois. Une estimation au niveau national est évaluée à 100.000 emplois par an. Les investisseurs délaissent les financements de décollage au profit du capital investissement. Et faute de capitaux suffisants fournis par les investisseurs privés, il existe de fait un trou d'investissements entre le financement de proximité de la famille et des amis, et le capital risque formel.

Aussi le groupe Centre et Indépendants ne peut que se féliciter que Paris et la Région aient décidé de mettre en place un nouveau dispositif, sous la forme d'un fonds appelé "Paris Innovation Amorçage". Ce fonds, en partenariat avec "Oséo Innovation", filiale d'"Oséo pour la gestion", vise le financement des projets retenus par les incubateurs et les pépinières, soutenus par le Département de Paris, ainsi que les projets d'expérimentation des entreprises innovantes sélectionnées par le laboratoire "Paris Région Innovations".

Abondé à part égale par le Département de Paris et "Oséo Innovation", ce fonds sera doté de 2 millions d'euros au total. Cet accompagnement financier prendra soit la forme de subventions pour les projets admis en incubation, soit d'avance remboursable à taux zéro en cas de succès du projet accompagné.

L'originalité du dispositif se lit dès l'article premier de la convention de partenariat, qui prend la peine de s'arrêter sur la définition de terme, comme "entreprise", "créateur", "projet d'innovation" ou "incubateur" et "pépinière". Est-ce là un excès de juridisme ou juste une simple remise à niveau pour Paris très pédagogique ?

Néanmoins Paris se dote effectivement d'un nouvel outil économique dédié aux innovations technologiques. Aussi le groupe Centre et Indépendants soutiendra la démarche en approuvant le projet de création de fonds, qui nécessite l'accord préalable du Conseil régional d'Ile-de-France, et en votant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un million d'euros à "Oséo" pour l'exercice 2009.

Avec la création du fonds, vous nous proposez ce que nous demandons chaque mois depuis le début de la mandature : la modernisation de l'appareil économique parisien. Je reconnais que cela me rassure compte tenu de la nouvelle baisse des autorisations de programme affectées au développement économique et à l'emploi dans le cadre du budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Madame la Présidente, chers collègues.

Ce projet de délibération vise à créer un fonds "Paris Innovation Amorçage" doté d'un million d'euros de subventions du Département.

Je voudrais souligner cinq points qui me paraissent particulièrement intéressants.

Il est exemplaire d'actions concrètes dans le contexte actuel pour les porteurs de projets innovants et donc pour aider les entreprises.

Deuxième point, il est cohérent car il complète la gamme de services offerts par les pépinières et les incubateurs. Il s'appuie sur les dispositifs qui existent.

Troisième point, il est partenarial puisqu'il a été fait en accord avec les structures existantes, notamment le "Centre francilien d'innovation", le laboratoire "Paris Région Innovations" et "Oséo".

Quatrième point, il est cofinancé puisque "Oséo" mettra également un million d'euros. Ce sont donc au total deux millions d'euros qui sont ainsi apportés.

Enfin, cinquième point, il est particulièrement pertinent dans son dispositif et dans le calendrier puisque c'est au début en phase d'amorçage et de préamorçage que les fonds manquent.

Donc, face à ceux qui nous disent que la vitalité se réduit, nous vous apportons des réponses intelligentes et innovantes avec des idées comme celles-ci, en faveur des petites entreprises, des P.M.E. et je me réjouis de pouvoir voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame.

D'abord, je voudrais regretter l'absence de M. Jean-François LAMOUR, car à chaque Conseil de Paris, c'est un peu la même chose : le matin, il s'inquiète pour le budget de l'innovation...

**M. Philippe GOUJON.** - Il est où le Maire de Paris ?

**M. Jean-Louis MISSIKA,** rapporteur. - Vous ne me laissez même pas terminer ma phrase. C'est quand même incroyable !

*(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).*

Je voulais simplement dire que le matin il s'inquiète pour l'investissement et le budget de l'innovation - d'ailleurs, je suis très sensible à sa sollicitude et je l'en remercie - simplement son inquiétude est liée au fait qu'il n'est pas là quand nous parlons concrètement de nos investissements dans la politique de l'innovation. Voilà.

**M. Philippe GOUJON.** - Le Maire de Paris non plus !

**Mme Laurence DOUVIN.** - Je ne crois pas qu'il y ait autant d'élus qui soient aussi présents que M. Jean-François LAMOUR en séance. Que ce soit dit !

**M. Jean-Louis MISSIKA,** rapporteur. - Mais où est votre sens de l'humour, Madame ? Je pense simplement...

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Si on peut éviter ces échanges et faire en sorte que M. Jean-Louis MISSIKA puisse poursuivre dans le silence, car il y a eu deux orateurs qui sont intervenus et qui souhaitent entendre la réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** rapporteur. - Ce n'est pas une attaque personnelle.

*(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).*

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je me permets de vous indiquer que notre séance est prévue pour durer jusqu'à mercredi midi. Par conséquent, je propose que nous allions rapidement au fait !

**M. Philippe GOUJON.** - Il ne faut pas faire d'attaques personnelles et cela ira mieux.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** rapporteur. - Ce n'est pas une attaque personnelle, Monsieur.

**M. Philippe GOUJON.** - C'est quoi alors ? Cela s'appelle comme cela.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** rapporteur. - Pas du tout !

Je disais que c'est un exemple concret de la politique de l'innovation que mène le Département de Paris. Effectivement, nous avons annoncé dans l'intervention du Maire de Paris du 26 mai 2008 que le Département ferait un effort particulier dans le domaine de l'amorçage et du préamorceage.

Comme vous le savez, c'est un des sujets les plus délicats dans la création d'entreprise, le moment où l'idée doit se transformer en entreprise. Et c'est un des moments les plus complexes pour trouver des financements. De la même façon, nous avons considéré qu'il était nécessaire de monter ce projet en partenariat, avec des acteurs qui sont des professionnels de l'investissement dans les jeunes entreprises innovantes, et c'est la raison pour laquelle nous avons passé ce partenariat avec "Oséo".

Je vous rappelle également qu'il s'agit d'un partenariat à égalité puisque l'investissement du Département de Paris est équivalent à l'investissement d'"Oséo".

Ce qui est très important dans ce dispositif, ce sont deux choses. D'une part, le fait qu'il va permettre aux incubateurs et aux pépinières du Département de Paris d'apporter des réponses concrètes aux problèmes de financement des entreprises qui sont incubés. D'autre part, le fait que l'on va pouvoir responsabiliser les jeunes entreprises, les jeunes créateurs d'entreprise, en leur confiant des sommes qui iront de 30.000 euros à 100.000 euros pour pouvoir développer le début de la création de leur entreprise.

Je précise qu'il y a un amendement technique lié à des formulations qui ont besoin d'être précisées dans le domaine de nos relations avec la Région Ile-de-France, mais cela ne change rien à la nature exacte du projet de délibération.

Je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 3 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 71 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDEE 71 G).

**2009, DDEE 72 G - Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité "CAP DIGITAL", "MEDICEN PARIS REGION", "ASTECH" et déposés au 7e appel à projets du Fonds de compétitivité des Entreprises et FEDER (1er appel à projets). - Montant total : 2.035.459 euros.**

**Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'un site Internet qui constituerait la vitrine commune de l'ensemble des incubateurs, pépinières, pôles de compétitivité, jeunes entreprises innovantes et universitaires soutenus par la collectivité parisienne.**  
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 72 G accordant des soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par des pôles de compétitivité, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu n° 4 G et l'Exécutif le vœu n° 4 G bis.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS.** - Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues.

Le groupe Centre et Indépendants propose la création d'un espace dédié sur Paris.fr, une sorte de "hub" unique qui constituerait la vitrine de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'innovation à Paris.

Cet outil nécessaire de rationalisation de la communication répond à un besoin croissant de visibilité et de lisibilité, particulièrement en période difficile. Paris est une porte d'accès stratégique au marché européen mais souffre d'une image marketing défaillante en termes d'attractivité et d'une structure d'information pléthorique et inadaptée à la concurrence actuelle, malgré ses indéniables atouts.

La création du portail unique nous paraît indispensable à la réalisation d'une stratégie marketing active et ouverte. Ce "hub" doit être compris comme un outil anti-crise performant visant à créer pour Paris, dans une optique Grand Paris, l'image d'une zone d'activité fortement attractive, moderne et énergique, qui lui permette de communiquer efficacement auprès des investisseurs français et internationaux.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. MISSIKA va vous répondre. Je lui donne la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, au nom de la 2e Commission. - Nous sommes face à un petit problème qui n'est pas grave. Comme la proposition de vœu initiale proposait la création d'un site Internet, ce qui allait à l'encontre de la politique de la Ville en matière de portail unique Paris.fr, il y a un vœu de l'Exécutif qui reprend les idées évoquées par Mme SACHS, mais qui propose simplement que l'ensemble de cette vitrine de l'innovation parisienne soit situé sur un site qui serait simplement une rubrique de Paris.fr, en l'occurrence innovation.Paris.fr.

Dans l'ensemble, il s'agit bien évidemment de créer un site accessible par tous ceux qui s'intéressent à la politique de l'innovation à Paris et qui permette également de renvoyer à la blogosphère de l'innovation et aux sites qui existent déjà, qu'il s'agisse de celui de l'agence "Paris Développement", celui des incubateurs et des pépinières, celui des pôles de compétitivité, et l'ensemble des sites partenaires de l'écosystème de l'innovation à Paris.

Je vous propose donc, pour simplifier les choses, et dans la mesure où ces deux vœux sont complémentaires de les voter tous les deux.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 30 G).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 31 G).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 72 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 72 G).

**2009, DDEE 25 G - Signature d'une convention avec l'association "Carrefours pour l'Emploi" pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi 2009" et "Paris pour l'emploi 2009". Montant : 190.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 25 G qui porte sur l'organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi 2009" et "Paris pour l'emploi 2009".

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, comme vous le savez, l'association "Carrefour pour l'emploi", créée en 1991, organise chaque année depuis 2003, un forum destiné à favoriser un rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois à Paris, intitulé "Paris pour l'emploi".

En 2000, le forum a eu lieu en octobre, et 47.500 personnes ont été accueillies. En tout, 5.980 contrats de travail ont été signés, sensiblement 60 % de C.D.I.

Par ailleurs l'association a également organisé en 2008, pour la troisième année consécutive, le forum "Paris de la diversité et du premier emploi". Ce forum est destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi, et en priorité à ceux et celles qui sont victimes de discriminations en raison de leur origine ethnique ou géographique, de leur apparence physique et de leur patronyme.

En 2008, 10.500 jeunes ont été reçus par 190 exposants et 835 d'entre eux ont pu retrouver un emploi grâce au forum. 55 % de ces retours à l'emploi ont fait l'objet d'un contrat à durée indéterminée.

Au regard du succès remporté par ces deux manifestations, l'association a proposé de renouveler encore cette année l'organisation de ces deux événements.

Ainsi, le forum "Paris de la diversité et du premier emploi 2009" s'est déroulé le 18 juin dernier à la cité des métiers de la Cité des sciences de la Villette, avec plus de 200 entreprises présentes pour proposer des offres immédiates de recrutement.

Plus de 11.000 jeunes ont pu s'informer, donner leur C.V., et prendre des contacts en vue d'entretiens d'embauche. Cet événement organisé avec l'appui du Département de Paris est l'occasion d'une grande mobilisation des réseaux d'accueil et d'orientation des jeunes Parisiens.

Quant au forum "Paris pour l'emploi 2009" qui aura lieu les 8 et 9 octobre prochains, il aura pour objectif d'accueillir près de 300 entreprises ayant des postes à pourvoir immédiatement.

Pour l'organisation de ce forum, l'association "Carrefour pour l'emploi" s'appuiera cette année encore sur un partenariat actif avec le Département de Paris, la Région Ile-de-France, le Pôle Emploi, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et aussi sur le réseau des 925 entreprises membres qui soutiennent la démarche engagée par l'association.

Le coût du forum "Paris de la diversité et du premier emploi" est estimé à 105.000 euros et sera couvert pour partie par l'aide du Département de Paris et par les recettes émanant de la location des stands ainsi que des espaces publicitaires figurant dans le guide du forum.

Le coût du forum "Paris pour l'emploi 2009" est estimé à 915.000 euros. Son financement sera assuré par le Département de Paris, la Région, la Chambre de commerce, le Fonds social européen, et les centres interdépartementaux de gestion d'Ile-de-France, ainsi que par les produits générés par la commercialisation des stands et par les insertions publicitaires.

La subvention, d'un montant total de 190.000 euros qu'il nous est demandé de voter confirme toute la volonté du Département de Paris d'appuyer davantage encore, en ce temps de crise, ces deux initiatives de proximité pratiques, et dont les résultats sont en réelle et en augmentation constante.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

M. Hermano SANCHES RUIVO a dit des choses tout à fait passionnantes sur ces forums emploi qui sont organisés avec le concours extrêmement efficace de l'association "Carrefour pour l'emploi".

Je voudrais d'abord insister sur le fait que ces forums servent d'abord à mettre en contact des candidats avec des emplois qui existent. En effet, il y a un paradoxe dans notre ville comme dans notre pays : un certain nombre de secteurs dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des services informatiques, et même de la banque ou du bâtiment, ont du mal à trouver des candidats. Il s'agit donc de pourvoir des emplois qui existent.

Deuxièmement, et je crois que c'est un enseignement important, même dans une situation de crise comme celle que nous vivons depuis maintenant quelques mois, on peut déboucher sur les emplois durables.

Je rappelle, M. Hermano SANCHES RUIVO l'a dit, qu'en 2008, 57 % des 5.980 retours à l'emploi l'ont été sous forme de contrat à durée indéterminée - c'est pour "Paris pour l'emploi". Même chose, 55 %, pour le forum "Premier emploi diversité".

Par parenthèse, je remercie Mme la Maire du 7e arrondissement de bien vouloir accueillir ce forum sur le Champ de Mars. Je crois que c'est une manifestation importante qui se tiendra les 8 et 9 octobre à venir.

Le dernier point sur lequel je veux insister : le prochain forum "Paris pour l'emploi" aura, si je puis dire, des populations cibles traditionnelles, c'est-à-dire des allocataires du R.M.I., maintenant des allocataires du R.S.A., qui sont préparés à ce forum par l'intervention des espaces insertion et de diverses associations. Public traditionnel aussi, les personnes victimes de handicaps, qui seront elles aussi accompagnées par des associations spécialisées, et les résultats de 2008 on été très encourageants.

Nous réfléchissons, et toutes les idées sont bienvenues, pour mettre l'accent cette année sur les nouveaux diplômés car il est clair que la rentrée va être très difficile pour les nouveaux diplômés, quelle que soit l'origine de leur diplôme.

Voilà, je crois que c'est une politique très peu coûteuse, vous aurez fait la division du coût pour le Département par le nombre d'emplois ainsi créés. Donc c'est une politique à la fois solidaire et performante qui est bien à l'exemple de la politique que nous menons sous l'autorité de Bertrand DELANOË.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 25 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 25 G).

**2009, DDEE 63 G - Approbation et signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2009. - Montant total : 1.798.328,25 euros.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux stages en entreprise dans le cadre des formations qualifiantes du Programme départemental d'aide à l'emploi.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 63 G, concernant les marchés relatifs aux formations qualifiantes et sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé la proposition de vœu n° 5 G.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS**. - Madame la Présidente, chers collègues, je présenterai rapidement le vœu relatif aux stages en entreprise dans le cadre des formations qualifiantes du Plan départemental d'aide à l'emploi.

Le groupe Centre et Indépendants recommande qu'un effort particulier soit mené sur l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires lors de leur stage en entreprise et qu'un bilan d'évaluation, notamment sur l'impact du stage pour l'efficacité de la formation, soit communiqué en fin de programmation à la 2e Commission, afin de vérifier la réalité des stages au profit de ceux qui espèrent un retour à l'emploi.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci de votre brièveté.

M. Christian SAUTTER va répondre tout aussi brièvement.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Je vais essayer d'imiter Mme SACHS, au moins côté brièveté.

Il est clair que nous soutenons, et c'est l'objet du projet de délibération, des stages qui sont à la fois des stages de formation en formation, si je puis dire, et en entreprise et Mme SACHS a bien raison de s'inquiéter de la qualité des stages en entreprise.

Je lui rappellerai très rapidement que ces stages sont d'une durée minimale de 105 heures sur une formation totale de 600 heures, qu'il y a une convention de stage tripartite entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'organisme de formation, que l'organisme de formation se rend sur place pour être sûr que le stage se passe bien, qu'en fin de stage, le stagiaire rédige un rapport écrit lorsqu'il a achevé son stage pratique.

Ceci dit, je trouve que l'idée de demander un bilan sommaire mais quand même assez complet en fin, si je puis dire, de promotion de stage - il y en a entre 700 et 1.000 - est une très bonne idée et je vais donc encourager la Direction du Développement économique et de l'Emploi à exaucer le vœu de Mme SACHS et je suis sûr que la 2e Commission, si bien présidée par Mme BOUYGUES, sera très heureuse d'examiner un tel rapport, donc avis favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 32 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 63 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 63 G).

**2009, DDEE 52 G - Signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention pour l'incubateur de l'établissement d'enseignement supérieur ADVANCIA. Montant : 45.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 52 G ayant trait à l'attribution d'une subvention pour l'incubateur d'ADVANCIA.

Je donne à nouveau la parole à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le groupe Centre et Indépendants se félicite de la subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 45.000 euros que notre Conseil s'apprête à accorder à l'incubateur d'ADVANCIA, établissement d'enseignement supérieur dédié à "l'entrepreneuriat" sous toutes ses formes, de la création à la reprise, en passant par le développement d'entreprise et l'essaimage.

Cette école, liée à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris a toujours su "recruter" puis former ses étudiants pour les rendre opérationnels immédiatement. Diversité, motivation, recherche d'excellence et d'apprentissage de l'autonomie, avec des formations courtes et adaptées tout au long de la vie et, aujourd'hui, sa volonté d'acquérir une dimension internationale résumant la philosophie de l'équipe dirigeante qui explique ces plus par les trois mots suivants : "oser, décider, agir".

L'incubateur créé sur le modèle d'un centre d'entraînement est ouvert depuis 2005 aux élèves de l'école, mais aussi à tout porteur de projet francilien original et "générateur d'emploi". Les apprentis entrepreneurs sont accompagnés pendant six mois par des chefs d'entreprise et des experts et c'est là l'un des avantages inestimables de faire partie du réseau de la Chambre de commerce de Paris. Le bilan est flatteur : 88 entreprises en Ile-de-France, dont 70 % parisiennes pour environ 200 emplois.

Nous savons à quel point les départements d'essaimage et les incubateurs universitaires sont moteurs dans la création d'entreprises. Les exemples de formations dédiées aux domaines émergents de l'activité "entrepreneuriale" ne sont pas si fréquents. Aussi, nous tenions à soutenir cette initiative pour 2009 qui sera, pour l'incubateur d'ADVANCIA, l'année du lancement du "Business Angels Tour" et la mise en place d'un suivi post-incubation.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je remercie très sincèrement Mme SACHS de son intervention et j'attire l'attention de M. DUBUS sur cette subvention pour 2009 à ADVANCIA qui montre la qualité de la coopération - et il y a bien d'autres domaines - entre le Département de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Nous subventionnons, comme Mme SACHS l'a fort bien expliqué, cet incubateur de cette école de commerce, avec un accent particulier mis sur les personnes ayant certaines difficultés.

Je voudrais signaler qu'ADVANCIA a accompagné et hébergé 129 projets, suscitant la création de 200 emplois dans 88 entreprises.

Je peux dire que 60 % des créateurs d'entreprise aidés par ADVANCIA étaient des demandeurs d'emploi, 35 % sont des femmes. La palette de nationalités est diverse, puisque 20 sont ainsi représentées.

Même si nous avons baissé un tout petit peu la subvention à l'incubateur ADVANCIA dont la productivité ne fait que croître, je crois que c'est une très belle opération en faveur de la vitalité et de la solidarité à Paris.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 52 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 52 G).

**2009, DVD 213 G - Signature d'un protocole d'intention relatif à la mise en oeuvre et au financement du Plan de Mobilisation pour les Transports en Ile-de-France. Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au déplafonnement du versement transport.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au risque d'un recours au partenariat public/privé.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 213 G concernant le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France et sur lequel les vœux n<sup>os</sup> 6 G, 7 G et 7 G bis ont été déposés.

Nous avons cinq intervenants et la parole est d'abord à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Madame la Présidente, mes chers collègues, on nous demande d'approuver le plan de mobilisation pour les transports élaboré par le Conseil régional.

Comment ne pas être d'accord avec la nécessité des mesures d'urgence ? Comment trouver à y redire ? Car la situation des transports en Ile-de-France est sinistrée ; des lignes de R.E.R. saturées et vieillissantes, une ligne 13 qui est devenue emblématique du chaos quotidien et de l'exaspération des Parisiens et des Franciliens.

Le nombre de voyageurs a augmenté de 20 % en 10 ans, tandis que la structure traditionnelle centre/périphérie est obsolète depuis longtemps et c'est aujourd'hui qu'on se réveille !

Alors que Christian BLANC, secrétaire d'Etat au développement de la région capitale, est en train de finaliser son projet et que se profilent des élections régionales l'année prochaine, il y a franchement de drôles de coïncidences dans le réveil soudain de Jean-Paul HUCHON, car, je le rappelle, M. HUCHON est président du Conseil régional depuis 1998 et à la tête du S.T.I.F. depuis 2006 ; quel grand projet structurant a-t-il proposé jusque là ? Des investissements dans les tramways et des bus, des structures secondaires qui peuvent être des accompagnements à la marge, mais qui n'étaient ni prioritaires, ni adaptés aux besoins immenses de la Capitale en matière de transport. C'est sur les trains de la vie quotidienne qu'il aurait fallu agir pour ne pas transformer les voyageurs franciliens en des usagers captifs.

Alors, ce plan de mobilisation de la Région vient beaucoup trop tard.

De son côté, dans le cadre de son projet pour le Grand Paris, le Président de la République a annoncé un grand plan en faveur des transports en commun, un plan véritablement structurant pour les 30 ans à venir, autour de nouveaux pôles de développement. Il devrait intégrer le plan de mobilisation de la région qui nous est soumis aujourd'hui.

C'est d'ailleurs là le problème, vous nous demandez d'approuver un plan dont ni le tracé, ni les priorités, ni le financement ne sont encore arrêtés. Sur ce qui sera ou ne sera pas intégré dans le plan de l'Etat, les discussions sont toujours en cours. Gilles CARREZ doit encore rendre son rapport sur le financement. Une nouvelle réunion de conciliation entre Jean-Paul HUCHON, Christian BLANC et le Préfet d'Ile-de-France doit encore avoir lieu demain, 7 juillet.

Vous voyez, Madame la Présidente, que ce projet de délibération vient trop tôt. Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'un plan de mobilisation de la Région, mais il ne peut se faire que dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, dans une perspective d'ensemble du Grand Paris des transports élaborée par Christian BLANC.

A la fois arrivant trop tard et se présentant trop tôt, le plan de Jean-Paul HUCHON est toujours à contretemps. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le projet de délibération DVD 213 G est l'occasion de saluer l'effort considérable de la Ville de Paris en faveur du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France.

Ce plan vient d'être approuvé par le Conseil régional malgré, il faut le souligner, l'abstention de l'U.M.P. et doit maintenant être signé par tous les Conseils généraux et le S.T.I.F.

Cet ensemble de mesures est particulièrement bienvenu pour une raison simple : en 10 ans, les usagers des transports collectifs dans notre Région ont en effet, augmenté de 25 %. Cette évolution va dans le bon sens. Elle est, pour partie, conséquence du dynamisme économique de Paris et de l'Ile-de-France. Elle traduit également une forme de prise de conscience environnementale de nos concitoyens qui sont de plus en plus nombreux, lorsqu'ils le peuvent, à préférer les transports collectifs à l'automobile.

Mais cette croissance fait fatalement subir aux transports collectifs une tension considérable.

Beaucoup a été fait depuis que les compétences en la matière ont été transférées à la Région et au S.T.I.F. Je pense notamment, pour notre ville, au prolongement du tramway à Paris. Il faut continuer dans ce sens.

Mais ces tensions dans les transports publics d'Ile-de-France, auxquelles ce plan cherche à répondre, doivent être corrigées en conjuguant traitement des urgences et réalisation de plusieurs grands projets.

S'agissant du volet urgence, il s'agit notamment :

- de la désaturation indispensable de la ligne 13, par le prolongement de la ligne 14, pour 2 milliards d'euros ;

- du renouvellement du matériel roulant du R.E.R. A qui permettra d'augmenter le débit de la ligne en l'équipant de voitures à double étage ;

- de la modernisation des R.E.R. C et D, visant à améliorer leur régularité ;

- et d'une plus grande accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite.

Quant au volet grands projets, il comprend notamment le prolongement du R.E.R. E Eole à l'ouest et la réalisation des premiers tronçons de la rocade Arc-Express, l'arc sud et la première tranche de l'arc nord-ouest.

Pour sa part, le S.T.I.F. s'est engagé à lancer d'ici la fin 2009 les procédures de concertation, notamment sur la désaturation de la ligne 13.

Ce plan de mobilisation s'élève à 19 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent plus de 5 milliards de renouvellement et de rénovation de matériels roulants, ainsi qu'environ 2 milliards d'investissement pour les transports en commun en site propre.

Pour sa part, et indépendamment de sa contribution ordinaire, bien que très élevée chaque année, à hauteur de 30 % du budget du S.T.I.F., le Département de Paris s'engage à hauteur de 470 millions d'euros sur deux mandatures sur les volets urgence et grands projets.

Une fois de plus, cet effort considérable de notre collectivité contraste avec le désengagement de l'Etat. Depuis 2002, alors que le nombre d'usagers a augmenté de 25 %, l'Etat a diminué de 50 % ses budgets consacrés au transport en Ile-de-France, territoire pourtant qui fait face à la plus grande urgence, les deux tiers des voyageurs en transports collectifs en France sont en fait, chers collègues, en Ile-de-France.

S'agissant du plan de mobilisation, il a été lancé il y a un an par le président de la Région et a été présenté au Gouvernement fin 2008. La Région a alors proposé que les mesures concernant le financement de ces projets permettent de mobiliser des ressources non budgétaires, comme par exemple le versement transport. Le Gouvernement n'a toujours pas répondu à ces propositions.

Cela n'a pas empêché Nicolas SARKOZY, dans son discours du 29 avril dernier, de reprendre à son compte l'essentiel des propositions du plan de mobilisation, pour l'heure financé donc seulement par les collectivités territoriales de notre Région, dans le vaste plan en faveur des transports collectifs de 35 milliards d'euros qu'il a présenté. Si le développement du réseau des transports en commun d'Ile-de-France est réellement devenu une priorité pour le Président de la République, nous attendons donc déjà avec impatience l'engagement de l'Etat pour l'extension du tramway des Maréchaux jusqu'à la porte d'Asnières, qui permettra d'ailleurs de desservir la future cité judiciaire des Batignolles qu'il a appelée de ses vœux.

Mais, bien au-delà, il convient que l'Etat s'engage clairement sur les moyens financiers qu'il compte réellement mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers des transports collectifs, qui subissent tous les jours les retards, les pannes, voire tout simplement l'absence de dessertes. Les déclarations qui ont suivi celle du président de la République, notamment celle de Christian BLANC ont semé un doute certain en la matière.

Nicolas SARKOZY a, depuis, chargé le député Gilles CARREZ d'une mission sur le financement des transports et ce dernier, qui doit remettre dans les prochains jours son rapport, a présenté un schéma. Prévoyant de réaliser en deux phases les 35 milliards d'investissement pour les transports, il a proposé de réaliser d'ici à 2025, 25 milliards d'investissement mais il a constaté qu'il fallait encore trouver une dizaine de milliards d'euros pour les financer.

Donc, chers collègues, là comme ailleurs, une communication tapageuse ne saurait suffire à conduire une politique tangible. Pour sa part, le Département de Paris nous propose, par ce projet de délibération, d'adopter un protocole qui prévoit un financement concret des mesures nécessaires.

Souhaitons, chers collègues, que l'Etat suive son exemple.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, longtemps précurseur et exemplaire, notre réseau de transports francilien s'est considérablement dégradé au fil du temps, faute d'investissements à la hauteur des besoins. Les conditions de transport quotidiennes que subissent les usagers sont de plus en plus pénibles. Souvenons-nous de la journée noire que nous avons connue le 13 janvier dernier quand la gare Saint-Lazare a dû être fermée en urgence devant la colère incontrôlable d'une foule d'usagers.

Nous devons mesurer, à l'aune de cet événement explosif, l'exaspération que développent jour après jour les divers incidents de trafic liés à la vétusté du réseau pour les millions d'usagers quotidiens. N'oublions pas non plus l'impact de cette situation de tension liée aux incidents de trafic sur les personnels de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., et l'accroissement de la pénibilité de leur mission.

Et que l'on ne vienne pas nous expliquer, comme la droite en a l'habitude, que les problèmes rencontrés par les usagers sont le fait de salariés "gréviculteurs" ! Rappelons, à cet égard, que les grèves dans les transports ne représentent que 2 % du total des perturbations de trafic.

Je le répète, la situation des transports en Ile-de-France est au bord de l'explosion, comme le montre à juste titre le dossier spécial du dernier numéro de l'hebdomadaire "Marianne".

C'est pourquoi il est urgent que les missions de service public des transports auprès des usagers bénéficient d'un nouvel élan financier, participant du même coup au développement et à l'attractivité économique de notre territoire.

Le plan de mobilisation pour les transports, sur lequel nous sommes appelés aujourd'hui à délibérer, constitue une réponse à la fois ambitieuse et responsable face aux enjeux qui se posent actuellement avec acuité dans le domaine des transports en Ile-de-France. Nous nous félicitons en particulier de l'urgence accordée à la rénovation du réseau R.E.R., à la désaturation de la ligne 13 et des efforts visant l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite.

Nous y voyons une réelle volonté de modernisation d'un réseau de transport public de qualité.

En outre, nous approuvons l'investissement de 2 milliards d'euros pour les transports en commun en site propre. Nous sommes, en effet, convaincus que la question des transports doit être intimement liée à celle de l'environnement et nous soutiendrons activement toutes les initiatives de notre majorité en ce sens.

C'est principalement sous l'impulsion donnée par les majorités de gauche de la Région et du Département de Paris que le plan de mobilisation s'est élaboré dès juin 2008, conjointement avec les départements franciliens et le S.T.I.F. C'est cette même volonté d'agir au service des usagers qui a motivé la décision en mars dernier de s'engager dans un protocole d'intention qui détaille les projets du plan de mobilisation et prévoit la nature et la hauteur du financement.

Nous devons nous réjouir de ce volontarisme et des financements qui l'accompagnent. Ceci tranche singulièrement, cela a été dit par mon collègue à l'instant, avec le mutisme longtemps entretenu par le Gouvernement, certes rompu avec fracas le 29 avril dernier par le discours sur le Grand Paris de Nicolas SARKOZY, qui présente un plan de financement des transports à grands coups de milliards d'euros.

Nous attendons maintenant avec impatience les solutions de financement qui seront finalement retenues par le Gouvernement. En tout état de cause, nous exigeons de l'Etat une contribution financière massive pour l'amélioration du réseau de transports en Ile-de-France.

Nous exprimons également notre opposition au projet du chef de l'Etat visant à créer une entité publique chargée de la maîtrise d'ouvrage du plan transports, dans la mesure où celle-ci remettrait en cause les prérogatives du S.T.I.F., garant des coopérations, de l'intérêt général et du service public.

J'insiste, bien entendu, sur la question des modes de financement de ce plan de mobilisation. La participation de notre ville au budget du S.T.I.F. s'élève déjà à plus de 30 % des contributions des collectivités territoriales en son sein, ce qui atteste de son engagement.

A ce titre, nous regrettons, avec nos collègues communistes au Conseil régional, l'adoption d'une hausse des tarifs de 2 % pour usagers en juin dernier.

Il nous semble qu'en temps de crise, il n'est pas pertinent de recourir à une hausse bien au-dessus de l'inflation et qui affaiblit encore un peu davantage le pouvoir d'achat. Demander aux usagers de payer toujours davantage pour un service qui les transporte dans des conditions dégradées et avec un nombre de retards constaté à la hausse, selon les chiffres de la S.N.C.F. elle-même, est, de notre point de vue, une position difficile à tenir.

Nous souhaitons, dans le cadre de ce projet de délibération, proposer deux vœux.

Le premier porte sur la question du versement transport des entreprises, actuellement bloqué à 2,6 %. Nous considérons que celles-ci doivent contribuer plus activement au financement d'un plan de mobilisation dont elles tireront les bénéfices. C'est le sens du premier vœu rattaché que nous avons déposé.

Par notre second vœu, nous exprimons notre ferme hostilité à tout projet de partenariat public/privé dans le cadre des transports. Si l'exemple calamiteux de libéralisation des transports collectifs Outre-Manche ne suffit pas à rallier tout cet hémicycle à notre point de vue, je vous invite à consulter le rapport pour l'année 2008 de la Cour des comptes qui met en garde contre le surcoût à long terme des partenariats publics/privés.

Voilà le sens de ce second vœu.

Madame la Présidente, chers collègues, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite de l'avancée de ce plan de mobilisation et souhaite que les propositions énoncées dans nos vœux puissent être retenues.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN pour le groupe U.M.P.P.A.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Madame la Présidente.

Mers chers collègues, nous éprouvons un certain étonnement devant le document qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui. En effet, ce plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France est soutenu par M. Jean-Paul HUCHON avec d'autant plus d'insistance que, quoique sa responsabilité directe soit engagée sur cette question, tant en tant que Président de la Région que comme Président du S.T.I.F., il a été fort peu agissant jusqu'ici. Alors on peut se dire que les prochaines échéances électorales dessinent peut-être un paysage différent, et je pense que le réveil dont parlait Mme CUIGNACHE-GALLOIS tout à l'heure s'est mis à sonner après avoir été longtemps silencieux.

Pour illustrer mon propos, je voudrais quand même rappeler, au hasard parmi d'autres éléments, qu'il serait possible de citer que par exemple pour le RER A, c'est le Président de la République qui a dû intervenir personnellement, ou bien encore que c'est seulement maintenant qu'arrive au S.T.I.F. le schéma directeur de la ligne C, alors qu'il est attendu depuis plusieurs mois.

Quand on se réfère au budget transports de la Région Ile-de-France, il y a un calcul assez simple qui démontre que si la Région avait maintenu son budget transports collectifs au niveau de 1998 chaque année, elle aurait cumulé à aujourd'hui une somme supplémentaire de 844 millions d'euros. Avec cette somme, on peut faire ainsi plus que la réalisation des schémas directeurs des RER C et D et la désaturation de la ligne 13 - cela fait 710 millions au total - classées pourtant comme des opérations urgentes.

Et puis, ce n'est pas le moindre, il y a eu le 29 avril dernier le discours du Président de la République qui annonce un plan transports qui, me semble-t-il, exprime une ambition qui a une autre portée que celle du plan de mobilisation dont nous parlons.

Il a été dit plusieurs fois par différents orateurs que Gilles CARREZ a reçu mission de réaliser les arbitrages et de rechercher le financement de ce plan transports en ouvrant toutes les possibilités auxquelles il est possible d'avoir recours, et non en les fermant comme le vœu du groupe Communiste qui est repris par celui de l'Exécutif qui repousse globalement le partenariat public/privé.

Gilles CARREZ doit rendre ses conclusions fin septembre. Or, c'est maintenant, aujourd'hui, que vous nous demandez de nous prononcer sur ce plan, comme si rien d'autre n'existait, comme si le Président de la République n'avait pas parlé et comme s'il n'y avait pas de projet de Grand Paris. Comprendons-nous bien qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : le développement de l'offre de transports est une nécessité, c'est pour nous une priorité absolue, et nous savons bel et bien que la demande ira croissant.

Les mesures que contient ce plan sont des mesures d'urgence, auxquelles il n'est pas question de ne pas répondre. Ma collègue, Brigitte KUSTER, en parlera. Pour autant, approuver ce plan sans avoir de réponses et d'arbitrages précis, tant en matière d'infrastructure et de financement n'a pas de sens.

Regardons le tracé d'Arc Express : quoi de commun entre le tracé qui figure au plan "HUCHON" et celui de Christian BLANC avec sa double boucle pour toute la partie Nord-Est par exemple ; il n'y a rien de commun.

Cette position est donc irresponsable de nous demander de nous prononcer aujourd'hui quand on sait que des négociations se déroulent en ce moment même et que le projet "Arc Express" n'existe plus en tant que tel, puisqu'il devient partie intégrante du projet du Grand Paris. Ce que nous souhaitons, c'est nous prononcer sur un projet compatible et non d'adopter un protocole d'intentions sur un document dépassé.

Il y a eu ce matin dans cette salle des mots totalement disproportionnés prononcés : "forfaiture", "imposture". Je serai, mes chers collègues, je crois plus responsable et je dirai que c'est une mascarade. Nous ne nous y prêterons pas et nous nous abstenons sur ce dossier, en attendant d'avoir une vision d'ensemble qui soit seule à même de répondre à l'ensemble du projet du Grand Paris et de ses ambitions.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Merci, Madame la Présidente.

D'abord, permettez-moi de m'étonner : nous sommes là en séance du Conseil général, tous les conseils généraux, cela a été évoqué, ont été amenés à se prononcer sur ce plan de mobilisation de la Région, et je pense que nous devons être le seul Département qui va débattre de ce sujet en l'absence de son président. Je referme la parenthèse.

Je voudrais revenir maintenant sur la discussion qui nous réunit aujourd'hui concernant le protocole d'intention relatif à la mise en œuvre et au financement du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France. Ce n'est pas en tant que conseillère régionale que j'interviendrai mais cette fois plutôt en tant que maire du 17e et je souhaiterais faire le zoom sur deux projets.

Le premier concerne le prolongement d'Eole à l'Ouest avec 1,75 milliard acté dans le cadre de ce plan, pour une somme de 100 millions pour Paris. Au moment où nous discutons du Grand Paris, et encore ce matin lors d'une réunion chez le Préfet de Région sur l'enfouissement de la RN 13, je pense qu'il est en effet là important, au moment où ce projet est évoqué, que nous soyons aussi en accord ici au niveau de la Ville de Paris et des élus parisiens sur le tracé d'Eole.

A l'heure actuelle, nous avons donc plusieurs propositions qui sont faites, et j'aimerais qu'à un moment une discussion ait lieu pour acter un arrêt d'Eole à la porte Maillot en allant sur la Défense.

Deuxième sujet que je souhaitais aborder, c'est la désaturation de la ligne 13 avec le prolongement de la ligne 14. Cette fois, pour 1,2 milliard d'euros - et non pas 2 milliards, Monsieur DARGENT, comme vous l'avez dit, les 2 milliards concernant également le RER C et D -, donc sur cette somme d'un milliard d'euros, le Département de Paris va mettre 200 millions.

Je voudrais dire que je m'en réjouis particulièrement, car c'est la première fois que Paris va mettre un euro dans la désaturation de la ligne 13. Je rappelle que la Région et l'Etat avaient voté des crédits d'étude pour un montant de 25 millions, il y a de cela plusieurs années, dans le cadre de contrat de projet 2007-2013. Nous avons voté à l'époque 25,5 millions d'euros et nous avons souhaité, ici le groupe U.M.P. par ma voix, que le Département de Paris participe également au financement. Je rappelle qu'à l'époque cela avait été refusé.

Mais ce qui compte aujourd'hui c'est le point qui nous relie dans ce projet de délibération et je voudrais revenir sur l'article 9 du protocole d'intention, où il est précisé que : dans le souci de mettre en œuvre immédiatement le plan de mobilisation pour les transports, le S.T.I.F. s'engagera à lancer d'ici fin 2009 les procédures de concertation et, le cas échéant, la saisine de la C.N.D.P. sur différents projets. Or, concernant la ligne 13, il est précisé que cela devra avoir lieu avant l'été 2009.

Je demande donc à la Ville de Paris qui est membre du S.T.I.F. de faire en sorte que ce qui est écrit dans l'article 9 que le Maire de Paris va signer soit réel dans les faits.

Enfin, je voudrais revenir aussi maintenant sur le trajet. On a rappelé que le Président de la République avait évoqué le prolongement de la ligne 14. Il a bien rappelé que cela passerait par la porte Clichy mais il a également évoqué un arrêt Pont Cardinet. Je souhaiterais aussi que la Ville de Paris porte ce projet au niveau du S.T.I.F., car sinon nous ne pourrions accepter, et cela a été évoqué tout à l'heure, non seulement l'arrivée de la Cité judiciaire dans le Nord de l'arrondissement mais également l'arrivée de 25.000 personnes, et je compte donc sur le Département de Paris pour se faire le relais des desiderata de la majorité du 17e qui a souhaité et qui a été entendue par le Président de la République pour un arrêt à Cardinet.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT pour répondre aux cinq orateurs.

**Mme Annick LEPETIT**, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je crois tout d'abord qu'il convient de rappeler que ce plan de mobilisation pour les transports a été élaboré à l'initiative du Président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, et a été bâti de manière concertée entre toutes les collectivités locales franciliennes, la Région bien sûr et les huit Conseils généraux dont Paris.

Ce plan a été présenté au Ministre Jean-Louis BORLOO il y a un an tout juste puisque c'était le 9 juillet 2008. C'est vrai qu'un an cela paraît bien long quand effectivement il y a urgence. Et il y a urgence parce qu'il y a retard, et il y a retard parce qu'il n'y a pas eu d'investissements depuis longtemps en gros depuis les années 70 et 80, c'est-à-dire les RER. Je précise, pour que tout le monde soit d'accord, que depuis 2002 le retrait de l'Etat concernant l'investissement du budget de l'Etat dans les transports en Ile-de-France est de moins 48 %.

Alors pourquoi a-t-il fallu attendre un an ? Parce qu'il fallait sans doute que les annonces du Président de la République arrivent, et elles sont arrivées le 29 avril dernier. Tant mieux, même si on peut regretter, compte tenu encore une fois du rattrapage que nous devons faire, qu'il faille sans arrêt attendre.

Je relève, je le dis tout de suite dans les déclarations notamment de Mme DOUVIN, de Mme CUIGNACHE-GALLOIS et de Mme KUSTER aussi qu'à la fois vous regrettez que l'on n'aille pas plus vite, vous avez raison, et en même temps, vous jugez qu'il est bon d'attendre et vous vous absteniez. Je ne suis pas sûre que l'abstention soit franchement le vote qui fait que l'on puisse aller plus vite.

J'ai du mal à comprendre le pourquoi du comment, mais je l'avais déjà observé il est vrai au Conseil d'administration du S.T.I.F., au moment où nous avons voté le prolongement de la ligne 14 pour désaturer la ligne 13 où l'U.M.P. avait souhaité le renvoi en Commission, jugeant utile d'attendre, une fois encore, le discours du Président de la République.

En tout cas, je me réjouis que le consensus se dégage aujourd'hui autour des projets qui sont dans le plan de mobilisation pour les transports.

Ce plan a trois volets, son coût est estimé à 19 milliards d'euros.

Premier volet, c'est le rattrapage des urgences justement - cela tombe bien -, 7,3 milliards, avec, et cela a été dit notamment par MM. Claude DARGENT et Ian BROSSAT, la désaturation de la ligne 13 du métro qui figure, c'est vrai, au premier rang de ce volet, pour un montant d'un milliard d'euros et Paris participera à cette opération à hauteur de 20 %, soit 200 millions d'euros.

Figure également dans ce volet le renouvellement du matériel roulant du R.E.R. A, la modernisation des R.E.R. C et D et la mise en accessibilité du réseau pour les personnes à mobilité réduite.

Le deuxième volet, c'est le volet des projets à accélérer. Il est d'un montant de 6,4 milliards et il comprend plusieurs opérations qui intéressent directement le territoire parisien ; je pense, bien sûr, à l'extension du T3 vers la porte d'Asnières, l'amélioration du R.E.R. B qui en a bien besoin, la réalisation du pôle Evangile et le prolongement vers Paris du tram'Y (T8).

Les clefs de financement pour l'ensemble de ces projets - ceux que je viens de citer - seront déterminées dans le contrat particulier actuellement en cours de négociation entre Paris et la Région Ile-de-France et qui couvre la période de réalisation du contrat de projets 2007-2013.

Les études sur le prolongement du T3 vers la porte d'Asnières seront notamment inscrites dans ce contrat particulier.

Enfin, le troisième volet concerne les grands projets. En particulier, j'en souligne deux : Arc Express et Eole ; 3,5 milliards d'euros pour le premier tronçon d'Arc Express, c'est-à-dire le tronçon sud, et une partie du deuxième tronçon, c'est-à-dire le tronçon nord-ouest, opération pour laquelle Paris s'engage à hauteur de 150 millions d'euros, et 1,75 milliard pour le prolongement d'Eole jusqu'à La Défense, avec une participation de Paris de 100 millions d'euros.

Par cet engagement financier, le Département de Paris montre son attachement à voir se résoudre dans les meilleures conditions et, bien sûr, dans les meilleurs délais, des situations d'urgence auxquelles sont confrontés quotidiennement et souvent violemment les usagers, ceux de la ligne 13 du métro, bien sûr, mais ceux des R.E.R. en particulier.

Le Département confirme également son soutien à des projets structurants pour la proche couronne, permettant une desserte nouvelle, un maillage rééquilibré entre Paris et les communes de l'agglomération parisienne.

J'en profite pour dire, contrairement à ce qui a été dit, que le Département de Paris participe au fonctionnement notamment de la R.A.T.P. et des lignes de métro, puisqu'il est même le Département qui contribue le plus au budget du S.T.I.F. et Ian BROSSAT a rappelé l'apport considérable de la Ville, mais cela nous paraît nécessaire, utile et, je l'ai dit, urgent, de contribuer largement au transport et au transport quotidien en Ile-de-France.

J'en viens aux vœux qui ont été déposés, notamment le vœu qui est rattaché au projet de délibération et qui porte sur le versement transport.

J'y suis, bien sûr, favorable sur le fond ; pourquoi ? Tout simplement parce que le versement transport n'est pas, contrairement à ce qui a été dit récemment, notamment par le MEDEF, le premier contributeur au financement des transports publics ; le premier contributeur, mes chers collègues, reste l'usager ; il contribue à hauteur de 38,7 %. Les employeurs, puisqu'il ne s'agit pas seulement des entreprises mais de tous les employeurs - je rappelle que les collectivités, l'A.P.-H.P. par exemple, aussi contribuent au versement transport -, contribuent à hauteur de 36,7 %.

J'ai eu l'occasion de le dire au sein de la Commission "Carrez" et je souhaite, moi aussi, qu'il y ait une augmentation du versement transport.

J'émet un avis favorable au vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste. Cependant, je leur demanderai d'accepter un amendement que je dépose par oral qui concerne le terme employé, notamment demander le "déplafonnement" du versement transport actuellement plafonné à 2,6 %. Je pense qu'il faut un plafond de toutes les façons. Donc je proposerai, plutôt que de dire : "le déplafonnement", d'écrire : "une augmentation du plafond" et de retirer le 2,6, parce que le plafond de 2,6 concerne Paris et les Hauts-de-Seine mais pas les autres départements. Or, je pense que le "déplafonnement", si je puis dire, ou en tout cas l'augmentation du versement transport, doit concerner l'ensemble des départements franciliens et pas seulement, bien sûr, les Hauts-de-Seine et Paris.

Si M. Ian BROSSAT est d'accord avec les amendements que je lui propose, j'accepte bien volontiers son vœu.

Concernant le deuxième vœu qui, lui, porte sur le financement public/privé, je propose un vœu de l'Exécutif.

Il me semble que dans son discours du mois d'avril, le chef de l'Etat s'est exprimé clairement en faveur du recours au partenariat public/privé - cela a été dit, cela a été remarqué - pour la réalisation d'un certain nombre de projets de transport.

Le problème, c'est qu'au lendemain de ces annonces, le Secrétaire d'Etat, Christian BLANC, répondait : "il n'y aura pas de partenariat public/privé car c'est un financement cher".

Alors, au-delà du trouble et du doute semés par ces annonces contradictoires du Gouvernement, il faut rappeler, comme cela est très justement indiqué dans le vœu d'ailleurs, que les partenariats public/privé ont un coût pour la collectivité. Je le dis d'autant plus que ce coût est important dans un contexte économique tel que celui que nous connaissons aujourd'hui, avec, bien sûr, un loyer de l'argent très élevé.

Je suis donc d'accord pour dire que ce type de montage à la fois juridique et financier ne paraît pas le plus approprié pour la réalisation de nos grands projets de transport, mais je souhaite néanmoins que nous ne fermions pas la porte pour tous les projets et que nous ne fermions pas non plus la porte pour l'avenir, d'autant que, vous le savez, les réseaux de transport vont devoir s'ouvrir à la concurrence et je souhaite, à travers ces propos, les porter par un vœu que je présente et que je ne vais pas, bien sûr, vous lire in extenso parce que ce serait trop long mais que vous avez devant vous.

Ce vœu propose de veiller, aux côtés de la Région, à ce que l'Etat formalise ses engagements financiers dans le cadre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, qu'il permette l'adoption rapide d'outils législatifs et réglementaires qui s'imposent pour mobiliser de nouvelles sources de financement des projets de transport et qu'il veille à ce que les partenariats public/privé ne soient pas envisagés comme une piste de financement prioritaire de ces projets, notamment au regard du contexte économique actuel, je l'ai dit.

Je voudrais juste conclure, Madame la Présidente, si vous me le permettez, pour dire, et là, je vais reprendre les propos de Mme DOUVIN qui disait que l'on avait trop tardé, qu'il avait fallu attendre l'intervention du Président de la République pour qu'enfin, quelque chose se passe, que, malheureusement, et je le dis vraiment avec beaucoup de regrets, les interventions du Président de la République datent du 29 avril et qu'intervention ne veut pas dire forcément action. Ce que vous pouvez reprocher, et qui n'est pas juste d'ailleurs, au Président de la Région Ile-de-France et au S.T.I.F. est tout simplement décalé par rapport au fait que vous avez l'air de mettre en avant les propos du Président de la République comme si c'étaient des espèces sonnantes et trébuchantes, si me vous me permettez cette familiarité. Or, ce n'est pas le cas. Sinon, à quoi servirait la mission qui a été donnée par le Premier Ministre notamment à M. CARREZ justement de chercher de nouvelles pistes de financement ? Cette mission n'est pas terminée, il doit rendre un rapport d'étape à la mi-juillet, mais le rapport définitif ne se fera qu'à la rentrée, avec, semble-t-il, un, deux ou trois projets de loi.

Je n'en sais rien, mais il y a en tout cas une chose certaine, c'est que tout cela est encore un peu flou et qu'aujourd'hui, nous votons des projets concrets que nous pouvons concerter dès maintenant. Madame KUSTER, c'est à travers la concertation que nous pourrions discuter des dessertes, mais je vous en prie, je vous en prie, ne vous trompez pas, ne bloquez pas les projets. Faites en sorte qu'ils soient concertés et qu'il y ait un débat public car c'est comme cela que nous avancerons concrètement et franchement, nos concitoyens nous attendent !

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Bien, nous allons maintenant procéder au vote.

Je mets aux voix le vœu n° 6 G, mais j'ai besoin de l'avis de M. Ian BROSSAT puisqu'il y a eu une légère modification demandée par l'adjoind.

**M. Ian BROSSAT**. - Concernant le premier vœu, j'accepte bien volontiers les amendements proposés par Mme Annick LEPETIT.

En revanche, nous maintenons le second et nous restons pour notre part attachés à ce que nous continuions à exprimer notre refus des partenariats public/privé.

Nous maintenons le second.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu amendée assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2009, V. 33 G).

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche maintient son second vœu.

Quelle est la position de l'Exécutif qui a lui-même déposé un vœu bis ?

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure. - Contre.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Cette proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 34 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 213 G.

Qui est favorable ?

Qui s'abstient ?

Avis contraire ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 213 G).

**2009, SGCP 1 G - Reversement de l'écrêtement de 7 conseillers de Paris.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGCP 1 G, sur lequel Mme Danielle FOURNIER s'est inscrite.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Madame la Présidente.

C'est un projet de délibération sur l'écrêtement, qui est un dispositif concernant certains élus de notre Conseil, dont aucun du groupe "Les Verts". Certains élus, en cumulant les mandats électifs, cumulent aussi les indemnités.

Ces élus, dont l'immense majorité sont des hommes, soit dit en passant, dépassent le plafond prévu par la loi qui est d'une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire et ils reversent à d'autres élus de leur choix ce qui dépasse et doit donc être selon le terme, écrêté.

Pour notre part, nous déplorons l'existence d'un tel système qui fait que le plafonnement des indemnités n'empêche en rien le cumul des mandats.

Nous pensons que le cumul des mandats électifs est peu compatible avec l'exercice d'une réelle démocratie et qu'il participe au discrédit de la politique.

Comment peut-on s'occuper correctement de deux, voire de trois mandats en même temps ?

Cette pratique conduit aussi au non-renouvellement du personnel politique dans la mesure où l'on concentre l'exercice des responsabilités entre quelques-uns au lieu de les partager, de permettre l'émergence de nouvelles compétences et de faire entrer en politique des gens nouveaux.

Quant à l'écrêtement, ce dispositif n'aide en rien ceux qui en auraient le plus besoin, c'est-à-dire à Paris les conseillers d'arrondissement puisque l'écrêtement consiste à reverser le dépassement à d'autres élus, mais pas n'importe lesquels. En effet, il s'agit de reverser à des élus déjà indemnisés. Ainsi, les conseillers d'arrondissement qui ne touchent aucune indemnité ne peuvent bénéficier de ce reversement.

Ce système est donc une source d'inégalités entre les élus dans l'accomplissement de leur mandat et de blocage du renouvellement des élus.

Nous, "Les Verts", nous sommes très attachés au principe de non-cumul des mandats et aucun d'entre nous ici ne détient d'autre mandat électif que celui de conseiller de Paris.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, au nom de la 4e Commission. - Merci.

D'autant que ce projet de délibération nous est présenté à l'initiative du groupe socialiste et que je n'interviens que de façon un peu générale.

Nous prenons acte sans surprise de la position de principe rappelée par Mme FOURNIER, de l'opposition de nos collègues "Verts" au cumul des mandats.

Je sais que c'est une question qui fait débat, y compris chez eux, puisque le député-maire de Bègles comme la sénatrice-maire de Montreuil ont été l'objet de vindictes de la part de leurs propres amis puisqu'ils n'appliquent pas forcément les principes qu'ils mettent en avant pour les autres, mais c'est une règle assez coutumière finalement.

Je voulais quand même apporter un bémol sérieux sur les propos qui ont été tenus par Mme Danielle FOURNIER puisqu'en l'occurrence, et le mérite en revient au groupe socialiste et radical de gauche, les bénéficiaires des reversements d'écrêtement sont justement les conseillers d'arrondissement, socialistes et membres de ce groupe, qui bénéficient - contrairement à ce que vous indiquez, mais sans doute étiez-vous mal informée - les premiers, et à plein, du reversement de l'écrêtement.

On peut donc tout de même considérer, en s'inscrivant dans votre logique, que les conséquences de cette situation de cumul, quand même très marginale puisqu'elle ne concerne que moins d'une dizaine d'élus, bénéficient à un ensemble d'élus, dont les conseillers d'arrondissements délégués dans les mairies d'arrondissement. La liste en est fournie, sinon au titre du Conseil général, du moins au titre du Conseil municipal, et c'est une façon très concrète de valoriser le travail d'élus qui ne sont pas ailleurs pas indemnisés - vous aviez raison de le rappeler.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je suis saisie d'une demande d'intervention de la part de M. GAREL.

Je lui donne la parole en lui demandant simplement d'être concis dans l'expression.

**M. Sylvain GAREL**. - Je suis toujours concis.

Le cumul des mandats est quelque chose que nous condamnons. Il y a effectivement deux exceptions que l'on nous relance tout le temps, elles sont...

*(Exclamations sur les bancs de l'Assemblée).*

Je vous signale quand même que nous avons une dizaine de parlementaires, et il n'y en a que deux qui cumulent un mandat. Cela a été dénoncé par nos instances.

Je vous signale enfin qu'au Conseil de Paris, lorsque Jean DESESSARD est devenu sénateur, il a démissionné. C'était un geste d'autant plus fort que ce n'est pas un "Vert" qui l'a remplacé, ni au Conseil du 13e arrondissement, ni au Conseil de Paris.

Et on voit d'ailleurs cet après-midi, parmi les très nombreux députés qui siègent dans cet hémicycle, le peu qui sont présents aujourd'hui. J'en vois un, mais n'en vois un.

Cela ne veut pas dire que les autres ne font rien. Cela veut dire qu'ils ont un autre mandat qui les empêche d'être présents avec nous cet après-midi. De la même façon aucun des conseillers de Paris ne postulera pour devenir conseiller régional l'année prochaine car c'est pour nous incompatible d'être à la fois conseiller de Paris et conseiller régional.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1 G.

Qui est favorable ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGCP 1 G).

**2009, DDEE 73 G - Signature d'une convention avec l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances" pour le recrutement de 50 volontaires du service civil volontaire. - Montant : 48.372,25 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 73 G concernant le recrutement de volontaires du service civil.

C'est Mme Olivia POLSKI qui a la parole et j'aurais l'honneur de lui répondre.

**Mme Olivia POLSKI**. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Le service civil volontaire est prévu par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances. Il s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans et poursuit un double objectif : rompre l'isolement des personnes âgées et construire des liens intergénérationnels, mais aussi soutenir l'investissement des jeunes dans des actions citoyennes et solidaires. Il s'agit de remplir des missions d'intérêt général sous la forme d'une découverte professionnelle pouvant déboucher sur un projet d'insertion.

Avec la Ville de Paris, le service civil volontaire déploie depuis 2007 toutes ses potentialités. Le projet de délibération qui vous est soumis propose d'amplifier encore le dispositif et de passer au recrutement de 50 jeunes, afin de répondre à un véritable besoin. En effet, ce projet de délibération organise la reconduction d'un dispositif qui a largement fourni les preuves de sa réussite depuis trois ans et qui poursuit, dans le même temps, une action municipale citoyenne utile à la collectivité.

Au cours des trois dernières années, les promotions de volontaire au SCV ont connu un succès toujours croissant. En 2007, ce sont 13 jeunes qui s'engagent pour 1.000 visites auprès de 250 personnes âgées. En 2008, ce sont 33 volontaires et 6.000 visites pour 400 personnes. Et par ce projet de délibération, 50 volontaires seront donc recrutés et les excellents résultats déjà obtenus se verront démultipliés.

Les missions organisées sont variées et conduites par une volonté constante d'efficacité. Que ce soient des visites de convivialité aux personnes âgées à domicile, au sein des EHPAD, les Établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes, vers les structures du C.A.S.-V.P., Centre d'action sociale de la Ville de Paris, ou le portage de livres organisé par la DAC, Direction des Affaires culturelles, toutes ces missions convergent pour rompre l'isolement de ce public vulnérable, particulièrement dans les périodes de températures extrêmes comme celles que nous allons connaître cet été.

Les volontaires sont pleinement pris en charge. Ils reçoivent une sensibilisation et une formation digne de ce nom. Je ne mentionnerai, à titre d'exemple, que la formation qui leur est prodiguée sur le Plan canicule de la Ville, la maladie d'Alzheimer ou encore l'architecture des différents dispositifs d'aide à domicile. Les volontaires sont encadrés par un travailleur social tuteur avec lequel ils ont des échanges constants.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - S'il vous plaît, je vous demanderai un peu d'attention.

**Mme Olivia POLSKI**. - Ce service civil volontaire est aussi pensé dans la durée. Il offre des perspectives d'avenir grâce à cette véritable expérience professionnelle et par toutes les potentialités qu'elle ouvre. Les jeunes qui le désiraient ont pu, en effet, suivre les préparations aux concours administratifs B et C offertes par la Ville à son personnel. De nombreuses présentations de métiers et des visites d'Institutions ont été aussi menées.

Ce dispositif nécessite la signature d'une convention financière avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, précisant la répartition financière entre l'Etat et notre collectivité. Le coût total net de cette action s'élèvera pour le Département à 48.372 euros et 25 cents.

Je souhaiterais, enfin, pour conclure, saluer le travail de grande qualité mené sur ce projet non seulement par Mme l'adjointe au Maire, Mme Gisèle STIEVENARD et son cabinet, mais aussi par les services de la Ville de Paris. En effet, une coordination entre les différentes Directions a pu donner naissance à ce projet original, contribuant clairement, et avec efficacité, à relever l'objectif d'un Paris plus solidaire.

Je vous remercie.

*(Brouhaha sur les bancs de l'opposition).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente, au nom de la 5e Commission. - Si vous le permettez, je vais répondre à Mme POLSKI et la remercier ainsi que son groupe de l'intérêt qu'ils portent au service civil volontaire.

Vous savez que le Gouvernement a hésité un temps sur le devenir de cet outil. Il a décidé récemment de le relancer, ce qui nous convient dans la mesure où, à Paris, nous militons très fortement pour le développement du service civil volontaire. Il permet à la fois de mener des projets de solidarité, notamment auprès de nos aînés, d'impliquer les jeunes dans des missions d'intérêt général et aussi, au plan professionnel, de leur faire découvrir des métiers ainsi que vous l'avez indiqué, ce qui est particulièrement utile en période de crise économique.

D'ailleurs, le Maire de Paris avait insisté fortement, dans sa communication en mai dernier sur les politiques de solidarité face à la crise, sur l'intérêt d'élargir et de développer davantage le service civique.

Dès 2008, nous avons obtenu le Prix territorial de l'innovation pour cette belle initiative en faveur de l'engagement solidaire. Ce projet de délibération acte le recrutement d'une promotion supplémentaire pour 2009 de 50 jeunes qui sont d'ores et déjà présents depuis le 15 juin auprès des personnes âgées, pour du portage de livres à domicile, des visites de convivialité qui rompent la solitude de nos anciens au cours de l'été et favorisent les sorties du domicile et donc l'ouverture sur la ville.

Nous irons plus loin dès la fin de cette année et début 2010 en recrutant 250 volontaires supplémentaires dans de nouvelles missions : médiation sportive, médiation culturelle, accueil des usagers dans les espaces verts, animation citoyenne, prévention santé.

Je conduis ce projet passionnant en transversal avec un certain nombre de mes collègues adjoints et les Directions de la Ville que je remercie, ainsi que vous l'avez fait, de leur implication. Nous investissons divers champs des politiques municipales et nous permettons à ces jeunes d'avoir des perspectives d'avenir et, d'ailleurs, pour ceux qui ont déjà bénéficié de ce service civil, nous avons eu des retours excellents et très positifs, aussi bien des usagers que des bénéficiaires.

J'indique pour terminer que nous apportons également notre soutien financier à l'association "Unis Cité" pour l'accueil de 56 volontaires.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 73 G.

Qui est favorable ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 73 G).

**2009, DASES 317 G - Signature des avenants aux conventions annuelles passées avec les "Points Paris Emeraude - Centres Locaux d'Information et de Coordination" (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 574.511 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 317 G concernant les "Points Paris Emeraude - Centres locaux d'information et de coordination" sur lequel M. Pierre AURIACOMBE s'est inscrit.

Je lui donne la parole.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de délibération rappelle l'importance des "Points Emeraude" et leurs actions en faveur des seniors parisiens. Ce projet de délibération insiste sur le besoin d'accroître le niveau de qualité, tant au niveau des réponses et des services apportés aux seniors.

Parallèlement, je rappellerai que dans le 16e, nous sommes le seul grand arrondissement parisien à ne pas bénéficier d'un "Point Emeraude" dans l'arrondissement. Actuellement, tout est traité par l'association "15 Point 16" qui fait un excellent travail, mais qui est domicilié dans le 15e arrondissement. Vous voyez la difficulté pour les personnes âgées de se rendre dans un arrondissement différent, je rappellerai qu'il s'agit de deux grands arrondissements.

Je rappellerai également qu'il y a un peu plus d'un an, le 16 juin 2008, nous avons ici même voté deux vœux : un de la gauche, du PS, de M. MANO, et un du groupe U.M.P., favorable à la création d'un "Point Emeraude" dans le 16e arrondissement. Je rappellerai, Madame CAPELLE, vos propos à l'époque que j'avais salué d'ailleurs. Vous aviez dit que vous émettiez "un avis extrêmement favorable sur la création d'un "Point Paris Emeraude" du 16e arrondissement, sachant qu'il faut scinder ce "Point Paris Emeraude" des 15e et 16e arrondissement qui dessert un bassin de population d'environ 90.000 personnes âgées de plus de 60 ans" (fin de citation).

Ce vœu a été voté à l'unanimité il y a plus de un an. Nous avons aujourd'hui, un projet de délibération qui insiste sur ces "Points Emeraude". Nous souhaiterions, pour notre part, que le 16e puisse enfin bénéficier d'un "Point Emeraude" dans son arrondissement.

Je vous remercie par avance.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Liliane CAPELLE va vous répondre. Je lui donne la parole.

**Mme Liliane CAPELLE**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, oui, j'avais dit cela et je ne reviens pas sur ce que j'ai dit. J'ai surtout voulu me rendre compte par moi-même de la réalité des difficultés rencontrées par les Points "Paris Emeraude" et je me suis rendue dans les 15 Points "Paris Emeraude" dont sept sont gérés par le C.A.S.-V.P., deux par l'A.P.-H.P. et six associatifs.

Tout d'abord, je dois simplement rappeler que ces Points "Paris Emeraude" doivent répondre à l'accueil et l'orientation du public, la prise en charge des situations individuelles simples et complexes de personnes âgées, l'action collective d'information et de formation en direction du public et pour les professionnels et sert aussi d'observatoire des besoins.

Alors, le fonctionnement à l'heure actuelle des P.P.E. C.L.I.C. s'appuie sur des partenariats locaux, avec des coordinations renforcées entre tous les professionnels, tout cela s'inscrivant dans le sillage des orientations fixées par le schéma gérontologique "Paris et ses aînés" 2006-2011.

Ces P.P.E. ont été mis en place en 1999 et correspondaient, à ce moment-là, à une vérité sur le terrain.

Force est de constater que cela ne correspond plus exactement, puisque, vous l'avez dit vous-mêmes, le découpage territorial de ces coordinations est très inégal, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus variant d'un à dix entre le 8e, 3.404 personnes, et le 15e/16e, 35.528.

Il s'agit effectivement là, dans ce projet de délibération, de permettre au P.P.E. C.L.I.C. de fonctionner. Néanmoins, je suis favorable et je reste très favorable et très attachée à ce que les P.P.E. C.L.I.C. soient beaucoup plus identifiés, parce que, contrairement à ce que l'on pense, ils ne remplissent pas totalement leur mission, non pas parce que les personnes ne sont pas compétentes, mais parce que les P.P.E. C.L.I.C. ne sont pas identifiés comme tels ; ils sont assez éloignés des réalités, non pas du terrain, ils ne sont pas assez en vitrine, ils ne sont pas assez équipés. Il y a beaucoup de choses qui manquent, en dépit d'un personnel, je le répète, tout à fait volontaire et compétent.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train, avec les services de la DASES, de réfléchir à un meilleur maillage des terrains sur tout Paris, pour qu'il n'y ait plus ces écarts d'un à dix. Il faut nous laisser le temps de travailler ce dossier et quand...

*(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).*

Un an, vous savez, à l'échelle d'une Municipalité, d'abord, ce n'est pas grand-chose et à l'époque, nous venions d'arriver et ces dossiers n'étaient pas encore apparus aussi prégnants et comme ils sont prégnants et importants, je ne veux pas faire une petite réformette en l'air qui n'apporterait rien de plus. Nous sommes en train de travailler avec les services de la DASES pour que ces P.P.E. C.L.I.C. correspondent beaucoup plus aux besoins qui se font sentir. Je ne manquerai pas de venir vous représenter ce projet dès qu'il sera un peu plus avancé.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 317 G.

Qui est favorable ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 317 G).

**2009, DASES 326 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public "Maison départementale des personnes handicapées de Paris". - Fixation de la participation financière du Département de Paris au titre de l'année 2009.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 326 G concernant la Maison départementale des personnes handicapées de Paris.

Mme Danielle FOURNIER s'est inscrite. Je lui donne la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Je souhaite dire quelques mots sur la Maison départementale des personnes handicapées. Il y en a une par arrondissement et à Paris, elle a été mise en place en janvier 2006 par conformité à la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

C'est très important, parce que c'est le point d'entrée unique pour toutes les démarches et demandes des personnes en situation de handicap, ainsi que pour leur entourage.

Cette maison traite environ 71.000 demandes par an et accueille plus de 130 personnes par jour. Je crois que nous pouvons rendre hommage aux personnes qui, justement, par leur dévouement, permettent le bon fonctionnement de cette maison : 154 personnes qui composent cette équipe et qui accompagnent ceux qui viennent demander des conseils ; cette maison accomplit diverses missions d'accueil, d'information, de reconnaissance des droits et plus largement, d'accompagnement et de suivi, soit à domicile soit sur place.

Cela dit, le 29 janvier, la Commission exécutive de Paris a émis un titre de recette à l'encontre de l'Etat envisageant en cas d'insuccès d'assigner l'Etat devant le Tribunal administratif de Paris parce que le montant dû au titre de l'année 2008 atteint 250.000 euros, auxquels s'ajoutent 10 postes non pourvus soit environ 400.000 euros.

En effet, l'Etat ne respecte pas - ce n'est hélas pas le seul domaine - les termes de la convention constitutive de la maison M.D.P.H. La contribution de l'Etat devrait se traduire par la mise à disposition de moyens, non seulement financiers mais de moyens de fonctionnement antérieurement consacrés à la C.O.T.O.R.E.P.

Force est de constater que des années après la signature de cette convention, le compte n'y est pas. Si on prend en compte le non-respect de la fongibilité des postes et le non-versement des subventions D.D.A.S.S., les recettes attendues de l'Etat sont au minimum de 841.000 euros.

A l'heure actuelle, malgré l'interpellation du Préfet de Paris, aucune réponse n'a été apportée. Cette absence de clarification met gravement en cause l'équilibre financier de cette maison et son fonctionnement.

Pourtant, Paris, à travers le Conseil général notamment, n'a jamais relâché ses efforts et a réaffirmé son engagement auprès de cette maison par une participation pour 2009 de 5,75 millions d'euros.

Nous tenons à rappeler que ces maisons sont des maillons indispensables des politiques en direction des personnes en situation de handicap, par la prise en compte individualisée, adaptée et rapide des besoins des personnes au regard de leur projet de vie et de la simplification des démarches.

Mais Paris ne peut toute seule assurer la solvabilité de cette structure. Le silence de l'Etat pose une fois de plus la question de l'évolution du financement des politiques mises en place pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées.

Une fois de plus, l'Etat parle des politiques publiques, s'en désengage, et les fait financer par les collectivités. C'est une situation très grave, et la Commission des affaires sociales du Sénat, dans le rapport qui a été remis, recommande de stabiliser l'organisation et les moyens des maisons départementales des personnes handicapées.

Pour l'heure, il n'en est rien, et pour ce qui est de Paris, nous le déplorons.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, au nom de la 6e Commission. - Mme FOURNIER a dit l'essentiel, et c'est vrai que ce qu'on aurait pu croire comme étant un rajout supplémentaire dans la liste de nos plaintes à l'égard de l'Etat est conforté et même tout à fait validé.

Je relisais les préconisations du rapport de deux sénateurs de la Commission des affaires sociales, et effectivement : mieux identifier les contributions de chaque partenaire, garantir la compensation effective au coût réel des postes qui devraient être mis à disposition par l'Etat - ce qui n'est pas fait à l'heure actuelle -, et enfin, permettre aux M.D.P.H. d'assurer le développement de leurs missions grâce à la signature de conventions précisant les financements alloués par l'Etat et la CNSA, ce qui n'est pas fait non plus.

Les M.D.P.H. sont extrêmement importantes, c'est le point d'entrée unique pour toutes les démarches que les personnes en situation de handicap ou leur famille ont à faire, pour la reconnaissance de leurs droits, l'accès à la formation professionnelle, l'accès pour ce qui concerne les enfants à l'école, l'accompagnement dans le projet de vie d'une façon générale, tout cela est mis en péril par ce désengagement de l'Etat, et je dois dire que les personnels issus de plusieurs administrations d'Etat ou territoriales qui font le travail à l'heure actuelle au sein des M.D.P.H. et particulièrement de la M.D.P.H. de Paris sont évidemment des techniciens irréprochables, sans aucun doute, mais ont aussi des qualités humaines, des qualités d'attention qu'ils mettent à disposition des personnes et des familles qui vont bien au-delà de ce qu'ils devraient faire et de ce qu'ils, bientôt, malheureusement, pourront faire.

Le nombre de postes non remplis par l'Etat ne cesse d'augmenter. La M.D.P.H. a été obligée de revoir à la baisse ses horaires d'ouverture et de fermeture. Pour un point d'accès unique au droit, c'est une véritable catastrophe. Les associations s'en plaignent énormément. Il est souhaitable que ces associations s'en plaignent auprès de ceux et celles qui sont responsables de cet état de fait, et je le leur rappelle régulièrement, c'est-à-dire l'Etat, et non pas le Conseil général, qui augmente régulièrement sa contribution à la participation de la M.D.P.H.

Merci de votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 326 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 326 G).

**2009, DASES 351 G - Participation financière 2009 pour le fonctionnement des 17 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées. - Soldes 2008 pour le fonctionnement des 20 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées en 2008. - Montant global : 17.833.975 euros. Vœux déposés par le groupe Centre et Indépendants.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 351 G concernant la participation financière au fonctionnement d'associations de prévention.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Madame le Président.

La prévention spécialisée est une action d'éducation qui vise à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

Les axes d'intervention des associations spécialisées sont essentiellement la lutte contre l'échec scolaire et le soutien à la scolarité, l'aide à l'insertion professionnelle, l'activité économique et le soutien à l'émergence d'initiatives locales, le travail de médiation, l'hébergement d'urgence, l'aide aux démarches diverses, et notamment le soutien à l'élaboration de projets individuels.

Naturellement, nous soutenons ce projet de délibération.

Concernant la subvention du Département, 20 associations se partagent près de 18 millions d'euros, dont 3 principales bénéficient de 7,8 millions d'euros.

Ceci étant, depuis 2004, la convention type n'a pas été actualisée. Nous demandons donc dans le vœu n° 8 G, en raison de la crise financière qui risque de toucher particulièrement ces populations en difficulté, de réactualiser la convention type en liaison avec les mairies d'arrondissement.

Dans le vœu n° 9 G, nous demandons de mieux connaître les critères de performance, d'impact et d'évaluation du dispositif de prévention spécialisée et du travail de toutes ces associations, afin d'avoir une vue d'ensemble plus lisible et plus globale.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme Myriam EL KHOMRI va vous répondre. Je lui donne la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, au nom de la 6e Commission. - Je vais demander le retrait de ces deux propositions de vœux, car les demandes formulées sont soit en cours de réalisation soit injustifiées ; c'est le cas, par exemple, de la demande d'actualisation de la convention type, puisque la nouvelle convention fait l'objet du projet de délibération suivant qui est soumis à notre Conseil, référencé DASES 352 G.

Mais s'agissant de la question du manque de visibilité de quelques associations de prévention spécialisée, nous avons mis en place quelques éléments d'information, que je vais vous donner, qui nous permettent justement de répondre à ce manque de visibilité.

Depuis le début de l'année, nous élaborons le Schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance pour la période 2009-2014. Des groupes de travail s'y emploient. La prévention spécialisée y est largement associée et même, des jeunes suivis par des équipes de rue ont également été interrogés dans ce cadre-là.

Les mairies d'arrondissement ont été consultées dans la phase de diagnostic et, lors de cette rencontre, je leur ai moi-même proposé qu'au-delà des commissions "jeunes en difficulté", nous puissions, tous les ans, avoir un temps entre élus d'arrondissement, Département et équipes de prévention spécialisée, pour faire à la fois un point sur ce qui se passe au local, quelles sont les stratégies d'intervention mises en œuvre, est-ce que cela a marché, oui ou non.

Plusieurs élus d'arrondissement étaient très intéressés par rapport à cette proposition.

Une nouvelle réunion sera organisée dans le cadre du schéma sur les perspectives, justement, du schéma. Tous les groupes politiques seront consultés à l'automne et je proposerai, bien sûr, avec Mme Karen TAÏEB, de faire une présentation en 6e Commission.

L'objectif pour le nouveau schéma est d'organiser des réponses cohérentes au regard des nouveaux enjeux de la protection de l'enfance, des besoins repérés, des nouveaux besoins, qui sont aussi issus de la crise et qui fragilisent encore plus les jeunes, et des caractéristiques à impact du dispositif parisien. Comme vous pourrez le constater, il s'agit d'une volonté de coller au plus près des problématiques et surtout de pouvoir agir, si nécessaire, le plus rapidement possible. On veut parler d'une gestion adaptée et ouverte sur le principe de réactivité.

Dès l'automne 2008, et pour répondre à une traduction, justement, légale, une réorganisation a été entamée, puisque 17 associations sur les 20 - en effet, deux ont été recalées et une autre a basculé dans un autre champ - ont obtenu cette autorisation de fonctionnement à l'issue de l'examen de leur capacité à mener de façon satisfaisante cette action socio-éducative spécifique en Comité régional de l'organisation sociale et médicosociale, ce qu'on appelle le C.R.O.S.M. Il y a un jury où il y a à la fois des représentants de la Région, de l'Etat, du Département, d'associations nationales ou de syndicats.

La refonte des conventions, qui en était le corollaire et qui fait l'objet du projet de délibération DASES 352 G, a permis de poursuivre l'adaptation du dispositif, notamment sur les implantations des équipes de rue, puisque de nouveaux quartiers sont couverts, notamment le quartier Duplex sur le 15e arrondissement, suite au "Comité du vivre ensemble", et également le secteur entre la porte de Montrouge et la porte de Châtillon sur le 14e.

Des modifications des secteurs géographiques sont régulièrement examinées avec les mairies d'arrondissement, pour adapter les moyens aux besoins recensés. En ce moment, c'est localement le quartier Bollaert dans le 19e ou la porte d'Orléans dans le 14e.

Vous voyez donc que l'échelon de la proximité n'est pas oublié parce qu'il tombe sous le sens. Je tiens également à préciser que j'ai mis en place une procédure particulière pour couvrir le nouveau territoire du 15e arrondissement, en procédant à des appels à projets à l'ensemble des 17 associations et auditionnant avec la mairie du 15e les 3 présélectionnées.

Vous pourrez également voir que, dans le projet de délibération DASES 352 G, les questions abordées dans la nouvelle convention et qui font l'objet d'un travail en profondeur engagé avec les associations, sont la redéfinition des territoires prioritaires :

- intensifier le travail de rue ;

- s'adapter à l'évolution des besoins des jeunes et une présence d'éducateurs de rue au moment où les jeunes sont dans la rue ;

- donc se poser la question également des soirées, à leurs horaires et à leurs lieux de vie, et la problématique des jeunes filles.

Cette nouvelle organisation entraîne un nouveau mode de financement en 2010, avec une sorte de gain d'efficacité, de meilleurs outils de contrôle et de gestion plus transparents.

Enfin, l'Inspection générale a mené un audit sur les trois associations les plus importantes, comme vous l'indiquiez. J'indique quand même que ces trois associations représentent 44 % de l'effectif des éducateurs de rue parisiens et son constat est positif, tant sur la gestion que sur le plan des pratiques et actions menées.

Un plan de poursuite de ces audits sur les autres associations parisiennes autorisées doit permettre d'examiner l'ensemble des dispositifs parisiens en deux ou trois ans. Et sachez que le Département de Paris sollicite par ailleurs l'Inspection générale dès qu'apparaissent des difficultés particulières, comme c'est le cas en ce moment sur une association du 18e arrondissement.

A l'issue de ce travail d'ampleur, la charte départementale, qui ne date que de 2005 sous l'égide de Mme la Présidente, pourra être actualisée.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, rien n'est figé, nous n'attendons pas pour agir, nous sommes dans un processus de travail qui permet une évaluation en permanence et qui répond au plus vite à l'évolution des besoins, et ce, dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes et dans un souci également de bonne utilisation des fonds publics.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BRUNO, acceptez-vous de retirer vos propositions de vœux ?

**Mme Catherine BRUNO**. - Je voudrais remercier Mme EL KHOMRI de sa réponse très complète.

Naturellement, je retire le vœu n° 8 G et également le vœu n° 9 G.

Je suivrai avec attention les travaux menés avec les élus et les groupes politiques annoncés par Mme EL KHOMRI. J'espère, effectivement, que la 6e Commission sera destinataire des bilans de ces travaux.

Donc, effectivement, je retire les propositions de vœux parce que la réponse était très précise.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 351 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 351 G).

**Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la surmortalité infantile dans les 12e, 18e et 19e arrondissements.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 10 G dans le fascicule déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la surmortalité infantile dans les 12e, 18e et 19e arrondissements.

Je donne la parole à M. René DUTREY.

**M. René DUTREY**. - Je serai rigoureux et efficace.

L'Atelier parisien d'urbanisme, l'A.P.U.R., a publié des données qui révèlent l'existence d'une surmortalité infantile dans les 12e, 18e et 19e arrondissements de Paris, le taux de mortalité infantile dépassant de plus d'un point la moyenne parisienne sur la période 2000-2007.

A ce jour, aucune étude scientifique ne vient expliquer les raisons de cette surmortalité localisée. C'est pourquoi le groupe "Les Verts" propose que nous creusions un peu plus ce sujet, car il s'agit, je dirais, en toute transparence et en toute rigueur, de comprendre les raisons de ces statistiques, donc de confier une étude à l'Institut national de statistiques et d'études économiques (I.N.S.E.E.), l'Institut national de veille sanitaire et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, pour éclaircir les raisons de cette surmortalité.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci.

Bien évidemment, nous sommes en faveur de cette proposition parce que nous sommes, par principe, pour rechercher absolument, évidemment, tous les éléments qui toucheraient à des conditions particulières de pathologie et tout particulièrement en matière de mortalité infantile.

Cela dit, la surmortalité, lorsqu'elle fait référence au 18e et au 19e arrondissements, n'est malheureusement pas là pour nous surprendre parce que nous savons que tout élément de surmortalité, et y compris la surmortalité infantile, est très directement lié aux couches sociales. Vous savez qu'il y a une différence d'espérance de vie dans notre pays qui est tout à fait exceptionnelle, puisqu'elle est de sept ans et que, contrairement, à ce que nous pourrions penser, elle ne diminue pas mais elle a plutôt tendance à s'accroître.

On voit bien que les inégalités de santé en fonction des couches sociales sont extrêmement marquées.

Donc, pas de surprise et, malheureusement, vraisemblablement confirmation.

Là où il y a un élément plus étonnant, c'est lorsqu'on voit apparaître le 12e arrondissement dans cette liste. Et là, comme la santé publique n'est pas une science irrationnelle, il y a quand même toutes les raisons de penser, j'allais dire à 90 chances sur 100, qu'il doit y avoir quelque part un biais statistique, mais on ne peut pas se contenter de le présupposer, il faut aller voir de plus près.

C'est pour cela que j'approuve tout à fait l'idée que nous allions voir de plus près. C'était d'ailleurs bien notre intention, donc de demander qu'il y ait "revérification" à la fois des éléments statistiques et des conclusions que l'on peut en tirer, et éventuellement des causes qui laisseraient penser qu'il y a un problème particulier, ce qui est assez peu vraisemblable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts" assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 35 G).

**Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" pour le maintien dans le centre du CAPP Neuve Saint-Pierre.**

**Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre du CAPP Neuve-Saint-Pierre.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous allons examiner conjointement le vœu n° 11 G du groupe "Les Verts" et le vœu n° 12 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui ont trait au C.A.P.P. Neuve-Saint-Pierre.

M. BOUTAULT a la parole et ensuite M. BROSSAT.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Merci, Madame la Présidente.

Le C.A.P.P. de la rue Neuve Saint-Pierre qui assure une prise en charge globale et pluridisciplinaire des enfants qui ont des difficultés scolaires conjuguées à des problématiques de type social, familial, troubles d'apprentissage ou psychologiques, se voient menacer d'être délocalisés dans le 11e arrondissement à proximité du 20e.

Ce petit centre fonctionne depuis l'origine sans personnel de l'Education nationale, mais grâce à des liens solides avec des écoles maternelles du Centre de Paris. Soixante-quatre familles qui nécessitent un accompagnement social, parce que ce sont des familles précaires, sur un total de cent cinquante familles pour les quatrième, troisième et deuxième arrondissements.

Je regrette que ce centre soit fermé parce que la raison en est - M. LE GUEN l'expliquera et me l'a déjà expliqué - que l'Education nationale se désengageant dans les autres centres, on soit amené à fermer celui du Centre de Paris qui justement fonctionne sans personnel de l'Education nationale.

Il y a une double injustice puisqu'il n'est pas concerné dans son mode de fonctionnement et pourtant il va pâtir du désengagement de l'Education nationale des C.A.P.P. On va rejeter un peu plus loin du Centre de Paris un organisme de ce type qui accueille des personnes en difficulté et je regrette qu'on remette toujours en dehors des arrondissement centraux des structures qui y ont toutes leurs places, parce qu'il y a aussi des personnes en souffrance dans les arrondissement centraux.

C'est l'objet de notre proposition de vœu pour que le centre soit réimplanté dans l'un des quatre arrondissements du Centre de Paris.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur BROSSAT, si vous pouvez faire œuvre de concision.

**M. Ian BROSSAT**. - Je serai d'autant plus concis, puisque c'est Alexis CORBIÈRE qui présentera le vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Ma remarque vaut également pour M. CORBIÈRE. Je lui donne la parole.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - J'entends. C'est d'autant plus facile que mon collègue qui m'a précédé a dit l'essentiel des choses. Le problème a été bien posé.

J'entends la réponse qui va peut-être nous être faite que ces moyens sont redéployés sur des arrondissements qui en ont besoin. C'est un argument qui doit être entendu, toutefois - je crois que cela a été dit clairement - il y a là un public particulier, pour lequel la proximité de ces centres est quelque chose d'important. Vous savez tous que même si les arrondissement du Centre de Paris ne sont pas les plus défavorisés, il y a aussi des populations précaires. Un travail doit être reconnu et c'est dommage, dans une situation de crise, que nous fermions un outil de service public de qualité.

C'est pourquoi nous demandons le maintien de ce centre.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - M. LE GUEN a la parole pour vous répondre.

**M. Jean-Marie LE GUEN.** - Je pense que nous pourrions réfléchir, et éventuellement peut-être que nos "interpellateurs" pourraient retirer leur vœu, je ne sais pas mais je vais essayer en tout cas de leur répondre sur le fond.

La première des choses, c'est que vous le savez, les C.A.P.P. ont été fortement remis en question au mois de septembre, puisque le Gouvernement avait l'intention de retirer l'ensemble des personnels de l'Education nationale de ces centres. Ceci aurait été évidemment une grave remise en cause du principe même du C.A.P.P.

Qu'est-ce que c'est le C.A.P.P. ? Le C.A.P.P. est une structure qui n'existe qu'à Paris, qui n'est pas un remplacement parisien de ce qu'on appelle les C.M.P.P. ou les C.M.P. qui sont là pour accueillir les enfants ayant des difficultés en matière de pédopsychiatrie. C'est une structure qui a vocation plutôt à prendre des enfants la plupart du temps moins lourdement atteints, ayant plutôt des troubles du comportement, et essayer de faciliter leur réinsertion dans les établissements scolaires. Donc la nécessité d'avoir une liaison avec le personnel de l'Education nationale et avec l'environnement scolaire est tout à fait essentielle.

Il se trouve que le C.A.P.P. du 4e arrondissement ne présentait pas cette particularité. Donc le premier élément pour nous a été, vous l'avez dit, c'est vrai, qu'il y a une interpellation forte sur les priorités à donner, mais pour ma part, je ne méconnaissais pas des difficultés peut-être moins concentrées mais qui peuvent exister dans les arrondissements du Centre parisien. C'était une des raisons.

L'autre raison est effectivement que dans le débat que nous avons avec le Gouvernement aujourd'hui, nous souhaitons insister sur le caractère, la présence nécessaire des personnels de l'Education nationale. Et comme nous nous retrouvons dans un C.A.P.P., en l'occurrence celui Neuve-Saint-Pierre où il n'y avait pas pour des raisons circonstanciées, mais maintenant depuis un certain temps de personnels de l'Education nationale, j'allais dire que quelque part formellement cela affaiblissait un peu notre dossier dans la discussion. En dehors du fait que ce centre était moins important que d'autres, qu'il y avait des difficultés de gestion.

C'est pourquoi nous avons pensé utile de non pas fermer le centre mais de redéployer les moyens sur des C.A.P.P. et bénéficiant d'une structure scolarisée. Je veux vous donner ici l'assurance que bien évidemment non seulement l'offre de soins au total sera maintenue, avec l'ensemble des vacations déterminantes.

Deuxièmement, qu'il y aura évidemment une invitation à ce que les enfants puissent bénéficier du suivi dans l'ensemble des deux nouveaux C.A.P.P. de proximité qui sont ceux du 11e et du 12e arrondissement.

Enfin, que nous ayons - je me suis engagé à cela - un suivi personnalisé de chaque enfant pour qu'il y ait une solution qui soit donnée à chaque enfant, qu'il s'agisse d'une solution du type C.A.P.P., je viens d'en parler, ou même que certains - parce que c'est nécessaire et parce que c'est possible grâce à l'intervention de nos services - puissent trouver également du soutien dans des C.M.P.P. qui existent dans le Centre de Paris, y compris dans le 4e arrondissement.

Nous avons un souci tout à fait particulier du suivi des enfants, et nous ne diminuons en rien l'offre de santé. Par contre, nous réaffirmons le lien stratégique avec l'Education nationale, en faisant que ces institutions aient en leur sein un représentant du monde de l'Education nationale et un lien très fort avec les écoles des quartiers.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Acceptez-vous, Monsieur BOUTAULT et Monsieur BROSSAT de retirer vos vœux respectifs ?

**M. Ian BROSSAT.** - Nous maintenons notre vœu en dépit de l'avis de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Les propositions de vœux sont maintenues. Donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts" assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de vœu est rejetée.

**2009, DASES 30 G - Subvention à l'association "Aide Fédération" (12e) pour son activité de distribution alimentaire. - Montant : 5.000 euros.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous arrivons à l'examen du projet de délibération DASES 30 G portant attribution d'une subvention à l'association "Aide Fédération", sur lequel M. Gauthier CARON-THIBAUT est inscrit.

Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT.** - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Ce Conseil est l'occasion de relayer un cri d'alerte porté par les associations de soutien aux plus exclus dans le cadre de l'aide alimentaire.

Comme vous le savez, cette action relève de la compétence de l'Etat mais le Département de Paris y contribue fortement pour ne pas dire majoritairement, en particulier dans la situation de crise économique que nous vivons aujourd'hui : 5,5 millions d'euros pour Paris, 2,5 millions d'euros pour l'Etat.

L'association que nous finançons aujourd'hui, "Agence internationale pour le développement" a noté une augmentation de 20 % de 2006 à 2007 de ces bénéficiaires de colis alimentaires avec une augmentation très importante et remarquable du nombre de "R.M.istes".

Pour le 3<sup>e</sup> arrondissement dont je suis l'élu, et qui n'est pas connu pour être l'arrondissement le plus socialement lourd, c'est aujourd'hui plus de 50 % des aides exceptionnelles du C.A.S.-V.P. qui sont versées au titre de la subsistance alimentaire. Permettez-moi de considérer ce chiffre comme significatif de l'impact social de la crise.

Dans un cadre plus large, c'est la Banque alimentaire qui a recensé pour 2008 une augmentation de 10 % des bénéficiaires via toutes les associations qui ont recours à ces prestations. Parallèlement, la Banque alimentaire, et du coup les services sociaux de la Ville, s'inquiètent également de l'évolution des modes de distribution des surplus alimentaires européens, qui servent à constituer les colis remis aux plus précaires : 25 % de ces produits manquent et personne ne semble savoir où ils sont et pourquoi ils tardent à arriver.

Tout cela contribue donc à la tension de la situation sociale sur la Ville de Paris, et s'il faut se féliciter du fait que Paris dépasse de manière assumée ses obligations en matière de solidarité, autant il faut regretter et dénoncer un désengagement de plus en plus prononcé de l'Etat, alors même que les effets sociaux de la crise économique actuelle devraient l'inciter à intensifier son action.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission. - Madame la Présidente, l'association "Aide Fédération" fait partie de ces très nombreuses associations, petites ou grandes, qui distribuent chaque jour plusieurs milliers de repas ou de colis alimentaires sur Paris.

Je profite de cette intervention pour remercier les nombreux bénévoles qui assurent cette distribution en donnant beaucoup d'eux-mêmes.

Je rencontre régulièrement les associations et toutes me font part de leurs inquiétudes face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées. D'une part, familles, personnes âgées, jeunes exilés, travailleurs pauvres, étudiants sont venus grossir les rangs des personnes à la rue.

D'autre part, non seulement l'Etat n'augmente pas son financement, mais, de plus, la Banque alimentaire s'inquiète à très juste titre que les denrées alimentaires provenant du programme européen aux plus démunis, qui représente un tiers des ressources des associations, ne soient pas encore livrées, bien que Bruxelles ait débloqué les fonds.

Plusieurs sites ferment pendant la période estivale. Nous avons distribué à tous les acteurs associatifs et institutionnels un tableau récapitulatif des sites ouverts et fermés pendant l'été, afin qu'ils puissent diriger efficacement les usagers. Ce tableau et ces informations sont disponibles également sur "paris.fr".

Nous avons décidé de compenser la fermeture en juillet du restaurant social géré par les Restaurants du Cœur, porte de la Villette, en finançant pour environ 90.000 euros une autre association qui assurera 450 repas par jour.

Les premiers résultats de l'étude sur l'aide alimentaire montrent, en effet, que c'est en juillet que l'offre est la plus faible. L'Etat, pour l'instant, sollicité, n'a accepté aucun financement complémentaire.

La collectivité parisienne, comme l'a rappelé M. Gauthier CARON-THIBAUT, consacre chaque année 5,5 millions d'euros à l'aide alimentaire, alors que l'Etat, dont c'est la compétence, n'y consacre que 2,5 millions d'euros ; la collectivité parisienne va encore une fois au-delà de ses obligations légales.

Aider les personnes à se nourrir, c'est aussi lutter contre les nouvelles pratiques que nous voyons apparaître : supermarchés vendant des produits à date de péremption limite ou encore revente de produits périmés par des particuliers dans la rue.

Je vous demande donc de bien vouloir voter ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 30 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 30 G).

**2009, DASES 321 G - Signature d'une convention de gestion et de délégation de compétences du RSA avec la Caisse d'allocations familiales. - Montant : 143.000.000 euros.**

**Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au formulaire de demande de R.S.A.**

**Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'entrée en vigueur du R.S.A.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous examinons le projet de délibération suivant, DASES 321 G, concernant le R.S.A., sur lequel les vœux n<sup>OS</sup> 13 G et 14 G ont été déposés.

La parole est, à nouveau, à M. CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci encore, Madame la Présidente.

Je vais intervenir non pas sur les vœux mais sur les projets de délibération instaurant le R.S.A.

Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> juin, le Revenu de Solidarité Active est mis en place sur tout le territoire. Ainsi donc est fusionné le Revenu Minimum d'Insertion, l'allocation "parent isolé" et la prime pour l'emploi.

Ce dispositif a deux objectifs affichés : inciter au travail en rétribuant toute activité, même la plus minime, sans risque de perdre les droits, le "R.S.A. socle", et procurer un complément de ressource aux ménages qui restent en dessous du seuil de pauvreté malgré leur activité professionnelle, le "R.S.A. chapeau".

Disons-le clairement, si cette nouvelle disposition a engagé de nombreux débats sur la stigmatisation des mauvais pauvres et de vives polémiques suite à la déclaration présidentielle de Valenciennes le 25 novembre dernier, selon laquelle : "il y a tant de gens qui souffrent alors qu'ils n'y sont pour rien ; celui qui ne veut pas s'en sortir, on ne peut pas l'aider", cette instauration récente, en période de crise, nourrit légitimement quelques satisfactions, des risques indéniables et de nombreuses craintes qu'il est du rôle des collectivités locales de relayer.

Quelques satisfactions tout d'abord.

Hier, l'allocation "parent isolé" n'ouvrait pas de droit à un suivi social d'insertion professionnelle spécialisé. Fusionnée avec le R.S.A., cette mesure est, dès lors, possible. C'est ainsi l'obstacle vers l'emploi qu'une maternité récente peut constituer qui pourra, en partie, être levé.

A ce titre, il faut se féliciter de la convention liant le Département de Paris avec la Caisse des allocations familiales que nous devons adopter aujourd'hui et qui permettra un premier suivi de 1.000 bénéficiaires de l'A.P.I. sur une file active de 4.000 bénéficiaires en 2008, afin de leur permettre d'affirmer une perspective d'insertion professionnelle.

Des risques indéniables ensuite.

S'il faut chercher à revisiter notre système de redistribution afin d'éviter les trappes à pauvreté, il faut également se demander si, en période de crise, le R.S.A. ne va pas créer des trappes à précarité. En effet, les entreprises ayant assimilé le fait que l'Etat compensera la pauvreté des salaires ne vont-elles pas chercher, en période de crise, à multiplier les bas salaires et à user de contrats précaires comme l'intérim ou le temps partiel, et ce afin de s'adapter aux flux d'un marché subissant une baisse de la demande face à laquelle le Gouvernement ne fait rien.

On comprend mieux également la dureté du système quand on sait que suite à deux offres de travail refusées, peu importe la qualité de l'offre, le R.S.A. est suspendu.

Il y a donc un risque évident face au manque de certitude du dispositif sur les garanties apportées aux bénéficiaires du R.S.A. de ne pas devenir les nouveaux journaliers du marché du travail.

Et, pour finir, de nombreuses craintes, Madame la Présidente.

Qui dit nouveau dispositif pour verser les allocations aux bénéficiaires du R.S.A. dit également mise en place d'un nouveau système organisant l'orientation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Il nous faut, à ce titre, saluer les services sociaux parisiens qui vont garantir la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

Permettez-moi, ici, de souligner l'ingénierie sociale qui organise ce dispositif d'accompagnement autour et en permettant des perméabilités entre les Espaces Insertion pour les chercheurs d'emploi vivant un frein momentané dans leur recherche, des structures sociales spécialisées pour ceux ayant des freins plus importants, comme des addictions ou une forte désocialisation et du droit commun pour le reste des bénéficiaires, le tout chapeauté par le Pôle Emploi qui reste maître des inscriptions du versement des allocations et de la bonne marche du dispositif.

Mais permettez-moi de craindre que les problèmes de personnel et d'accompagnement afférents à la fusion A.N.P.E.-Assedic ne viennent obscurcir cette belle organisation, avec, en bout de chaîne, des problèmes d'inscription à temps, d'enregistrement des suivis et de possible radiation abusive.

Il y a là un enjeu, car si le premier trimestre 2009 a vu le nombre de "R.M.istes" parisiens augmenter de 22 %, les demandes de suivi dans le cadre des Espaces Insertion, donc par des personnes vivant un frein certain dans leur employabilité, a, quant à lui, été rehaussé de plus de 50 %.

Il y a donc une vraie crainte de voir certains des plus fragiles supprimés à tort des listes du R.S.A., et ce car l'Etat n'aurait pas anticipé ce problème de personnel et qu'il ne semble pas, aujourd'hui, prendre les mesures adéquates pour y remédier.

Néanmoins, Madame la Présidente, mes chers collègues, le Département de Paris a su, dans le cadre de son Plan départemental d'insertion, construire un vrai réseau d'aide aux bénéficiaires du R.M.I. dans le cadre de leur recherche d'emploi, car Paris a, malgré tout, des ressources en matière de création d'emploi que n'ont pas forcément d'autres territoires.

Reconnaissons cependant que ces dispositifs d'accompagnement tombent à point nommé dans cette période de crise économique, dont les effets sociaux se font déjà bien sentir, mais restons vigilants et n'hésitons pas, dès que cela sera possible, à tirer les conclusions de ce nouveau dispositif d'indemnisation et à obtenir de l'Etat les ajustements nécessaires.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Pour le groupe Communiste, c'est M. Alexis CORBIÈRE qui s'exprime. Je lui donne la parole.

**M. Alexis CORBIÈRE**. - Ceux qui, parmi nous, ont eu l'occasion d'avoir entre les mains le formulaire C.E.R.F.A. relatif aux demandes R.S.A. ont eu peut-être la surprise de constater qu'il est demandé dans la rubrique : "vos droits à pension alimentaire", une invitation à chaque personne qui ne perçoit pas une pension alimentaire à engager : "une action envers leurs parents pour obtenir une pension alimentaire" et demande donc de donner un motif à ceux qui ne souhaitent pas engager cette procédure.

Une telle demande est... J'entends dire que c'est du boulot pour les avocats. Certes, cette belle profession d'avocat doit pouvoir exister, mais il s'agit là, plus sérieusement, de quelque chose de choquant, voire même de scandaleux, et très en retrait, bien sûr, par rapport à ce qui était jusqu'à présent dans le R.M.I.

Voilà pourquoi, pour aller à l'essentiel, nous demandons à ce que le Président du Conseil général intervienne auprès du Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté pour lui demander purement et simplement de retirer cette disposition inscrite dans le formulaire C.E.R.F.A.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Mes chers collègues, ce 6 juillet 2009 est un grand jour pour la solidarité dans notre pays.

En effet, dès ce matin, 185.000 travailleurs pauvres ont touché le R.S.A., ce qui leur permettra de cumuler revenu et allocation. Au total, 1,3 million de foyers vont le percevoir dès à présent.

Cette réforme, nous en sommes fiers, et il faut qu'elle réussisse !

J'ai entendu ce matin de la part du président du groupe communiste, M. Ian BROSSAT, des propos particulièrement durs sur ce R.S.A. Ces propos sont d'ailleurs relayés depuis plusieurs jours par le journal "L'Humanité".

Je le dis ici clairement, sur un sujet aussi emblématique, nous devons rassembler nos forces pour réussir à lutter contre la grande pauvreté, contre la précarité. C'est main dans la main, Etat et Département, que nous devons avancer, comme l'a demandé M. HIRSCH, père du R.S.A.

Dès ce matin, l'Etat a d'ores et déjà fait un effort, puisqu'il a abondé la contribution au Fonds national des solidarités actives de plus de 434 millions d'euros.

Le Département de Paris doit être exemplaire dans la mise en application de cette réforme, comme l'a déjà été le Département des Hauts-de-Seine, et c'est la raison pour laquelle nous demandons un premier bilan d'étape avec le nombre d'allocataires anciens et nouveaux qui seront soumis au R.S.A., le nombre de demandes traitées depuis la mise en application du R.S.A. et les actions menées par le Département de Paris.

Nous demandons également l'état d'avancement du pacte territorial d'insertion qui doit être signé avec les partenaires sociaux et avec un certain nombre de partenaires extérieurs.

Nous voulons la réussite du R.S.A., j'espère que vous la souhaitez aussi. Faire passer 700.000 personnes au-dessus du seuil de pauvreté, c'est un immense pari dont chacun ici doit prendre sa part.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).*

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mme TROSTIANSKY a la parole pour répondre aux trois orateurs.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, lors de cette séance du Conseil de Paris, il nous est proposé de voter un certain nombre de projets de délibération relatifs à la mise en place du R.S.A. Ils permettent la signature des conventions avec les partenaires du Département de Paris : le C.A.S.-V.P., la C.A.F., Pôle Emploi, la Préfecture et la Mutuelle sociale agricole.

Ces textes sont le fruit d'une intense période de négociation et d'ajustement avec ces partenaires, avec comme principale préoccupation que le droit au R.S.A. soit ouvert à tous les Parisiens et Parisiennes qui peuvent y prétendre. Je peux donc satisfaire les demandes de M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. La montée en charge du R.S.A. est assez rapide. En effet, plus de 9.000 personnes en emploi vont recevoir le paiement de leur premier R.S.A. en juillet, sur un nombre potentiel de bénéficiaires pour le Département d'environ 55.000 personnes.

Je voudrais, Madame la Présidente, remercier particulièrement la directrice de la DASES, la sous-directrice de l'insertion et de la solidarité, ainsi que l'ensemble du bureau du R.M.I. pour le travail considérable accompli ces derniers mois pour que le R.S.A. soit mis en place dans de bonnes conditions à Paris.

Par rapport à l'intervention de M. Gauthier CARON-THIBAUT, il est à craindre, en effet, qu'avec le durcissement des conditions d'indemnisation du chômage et la naissance douloureuse de Pôle Emploi, les plus fragiles des demandeurs d'emploi soient également les principales victimes d'un système autant coercitif que désorganisé.

La principale préoccupation, lors de la négociation de la convention d'orientation avec Pôle Emploi, a été de faire en sorte que l'on oriente vers un suivi par Pôle Emploi les seuls allocataires sans problématique majeure et qu'aucun allocataire ne sorte du suivi d'accompagnement en cas de radiation par Pôle Emploi.

Je voudrais également répondre à l'inquiétude d'Alexis CORBIÈRE et des élus communistes. Nous dispenserons, bien sûr, les allocataires du R.S.A., de faire valoir une créance d'aliments à leurs parents. Le Haut Commissariat aux solidarités actives a d'ailleurs admis la confusion engendrée par les termes employés dans le formulaire de demande R.S.A. et va faire modifier ce document très prochainement.

Une convention importante : celle que nous allons solennellement signer mercredi avec le Président de la C.A.F. de Paris qui prévoit l'accompagnement par les travailleurs sociaux de la C.A.F. de quelques 1.000 allocataires en situation de monoparentalité. Cette proposition nous permet d'ouvrir sereinement l'accès des anciennes allocataires de l'A.P.I. (allocation parent isolé) au dispositif départemental d'insertion, problématique à laquelle je suis très attachée, tout comme Mme Fatima LALEM.

Enfin pour conclure, je voudrais saluer la décision, si vous la confirmez par votre vote, d'accorder les mêmes conditions tarifaires, pour l'accès aux équipements sportifs et culturels de la Ville, à l'ensemble des allocataires du R.S.A., y compris ceux en emploi qui ne relèvent pas de la responsabilité du Département. En permettant à un grand nombre de Parisiens disposant de faibles ressources de fréquenter les équipements de loisirs, nous apportons, je crois, vraiment une preuve concrète de la solidarité de la Ville de Paris.

Quant au vœu présenté par l'U.M.P.P.A., je donnerai un avis favorable ; je souhaiterais simplement rajouter que les élus locaux ainsi que les partenaires associatifs sont invités à participer à une réunion prévue le 10 juillet qui leur présentera de façon détaillée la mise en place du R.S.A. à Paris. Les conseillers de Paris seront, bien sûr, informés de l'avancée du pacte territorial pour l'insertion prévu par la loi qui leur sera présenté au Conseil de Paris d'ici la fin de l'année.

Je vous propose de voter ce projet de délibération ainsi que les deux propositions de vœux qui sont présentés.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons au vote.

Ah pardon, Monsieur GAREL, vous souhaitez intervenir ? Je vous donne la parole.

**M. Sylvain GAREL.** - Nous allons, bien sûr, voter ces projets de délibération et le R.S.A. est une bonne mesure malgré toutes les limites qui ont été indiquées par mes collègues. Mais je pense que, maintenant, le nouveau progrès que nous devons faire, en ce qui concerne la question du partage des richesses et des rémunérations, c'est d'établir très vite un revenu maximum. Et je pense que c'est une question pour laquelle j'espère que le Gouvernement sera aussi actif que pour le R.S.A.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Mme DOUVIN s'abstient.

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 36 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 37 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 321 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 321 G).

**2009, DASCO 45 G - Fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics desservis par les caisses des écoles pour l'année scolaire 2009-2010.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 45 G concernant les tarifs de restauration dans les collèges sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 15 G.

Mme Colombe BROSSEL ne souhaite pas intervenir. C'est un amendement technique qui se suffit à lui-même.

Donc, je mets aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 15 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 45 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 45 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au développement de classes internationales dans les collèges du 17e arrondissement.**

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 16 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et relative aux classes internationales dans les collèges du 17e arrondissement. Elle ne se rapporte à aucun projet de délibération.

Mme GACHET a la parole.

**Mme Isabelle GACHET.** - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, dans son contrat de mandature, le Maire de Paris a affiché sa volonté d'étendre, en partenariat avec l'Académie de Paris, les offres d'enseignements internationaux à Paris. Dans le 17e, le collège Honoré de Balzac accueille six sections internationales. Avec le succès de ces classes, il y a aujourd'hui environ deux fois plus de demandes qu'il n'est possible d'en satisfaire.

Parallèlement, le collège fait face à d'importants problèmes de sureffectif qui affectent son bon fonctionnement. Il paraît difficilement envisageable d'y ouvrir d'autres classes internationales, ce qui se ferait au détriment des élèves du quartier et n'est pas souhaitable.

Pour autant, il convient de répondre à la forte demande de création de nouvelles classes internationales dans le 17e. Nous souhaitons donc, après en avoir discuté avec les associations de parents d'élèves, un développement de ces classes dans d'autres collèges du 17e, notamment à Boris Vian qui se trouve aujourd'hui en difficulté.

La Ville de Paris ayant de son côté engagé une révision de la sectorisation pour pallier les différentes difficultés des collèges du 17e et permettre une meilleure mixité sociale sur l'arrondissement, nous émettons le vœu que le Maire de Paris sollicite le Rectorat pour qu'il organise une table ronde avec l'ensemble des partenaires, pour discuter d'un développement des classes internationales dans le 17e et à Boris Vian.

Nous regrettons que Mme la Maire du 17e, de son côté, ne s'associe pas à notre démarche auprès du Rectorat, seul compétent pour décider de l'ouverture de ces classes et des effectifs correspondants.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL.** - Merci.

Vous avez raison de le rappeler, d'une part, il y a effectivement aujourd'hui une question qui est posée à Honoré de Balzac qui est une question d'effectif global. Ce collège et ce lycée ont la particularité d'accueillir, vous l'avez dit, des classes internationales, mais également de recruter sur leur secteur, et il est important que cette mixité continue à vivre.

C'est un équilibre qui est aujourd'hui remis en question parce que les effectifs sont tels et les demandes d'entrée dans les sections internationales sont telles qu'aucun enfant n'a pu être, ne pourra a priori être admis à la rentrée dans certaines sections au lycée, ce qui a conduit les parents d'élèves, mais l'ensemble de la communauté éducative également, à se mobiliser et à s'interroger. Je les ai reçus, nous sommes allés les rencontrer avec Mmes Anne HIDALGO et Annick LEPETIT, et leur question est légitime.

Vous l'avez rappelé également, la responsabilité est bien celle du Rectorat et je m'étais engagée, nous nous étions engagés à solliciter le Rectorat à la rentrée, pour organiser une table ronde sur cette question. Il me semble pour ma part tout à fait pertinent qu'on puisse étendre la réflexion à d'autres collèges du 17e, et notamment à Boris Vian, dont nous savons ici que c'est un collège qui a souffert et qui, j'espère, souffrira moins à la rentrée de la politique de dérogations trop largement acceptées par le Rectorat.

Oui, c'est une bonne idée. Il nous faut maintenir un volume de sections internationales important. C'était d'ailleurs un des engagements pris par le Maire de Paris pendant la campagne. Oui, il faut arriver à garder à Honoré de Balzac ce subtil équilibre entre des sections internationales et un recrutement de secteur qui fonctionne bien, je le dis y compris pour l'avoir vu, qui fonctionne bien et qui arrive à faire fonctionner les deux types d'enseignement ensemble. Il faut absolument préserver cela, voire le développer.

Donc, j'émet un avis favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je suis saisie d'une explication de vote de la part de M. BERTHAULT.

Vous avez la parole, Monsieur.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Je donnerai une explication de vote très rapide, puisqu'en fait, ce vœu a été présenté en Conseil du 17e arrondissement la semaine dernière.

Il précédait d'une journée seulement le Conseil d'administration de Boris Vian. Je me permets donc d'apporter quelques éléments de réflexion, notamment à vous, Madame BROSSEL, parce que je suis en total accord avec ce que vous dites sur Balzac, qui doit rester également un lycée de secteur. C'est pourquoi on ne peut pas multiplier à l'infini les sections internationales à Balzac.

En revanche, je me suis permis, au Conseil d'administration de Boris Vian, de me tourner vers l'équipe pédagogique pour savoir si ce projet de filière internationale serait pertinent. Il se trouve que ce n'est pas leur choix puisqu'ils ont déjà travaillé et ont déjà fait savoir au Rectorat qu'une quatrième spécifique filière sport serait effectivement une bien meilleure idée, et que c'était en tout cas une idée qu'ils avaient déjà poussée auprès du Rectorat.

Donc, nous, à la Mairie du 17e, on s'engage aussi à pousser cette initiative vis-à-vis du Rectorat et je voudrais qu'on ait une attitude responsable aujourd'hui. Voter un vœu comme celui-ci prouve qu'on n'est pas d'accord entre nous, élus, mais qu'on n'est pas d'accord non plus avec les enseignants. Si on veut être fort avec le Rectorat, puisque c'est de la responsabilité du Rectorat, on se doit de pousser une initiative commune poussée à l'origine par les enseignants et c'est pourquoi je pense qu'il n'est pas raisonnable de voter ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BROSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**. - Juste un mot pour poursuivre l'échange avec M. BERTHAULT. J'entends ce que vous dites.

Je crois néanmoins qu'il est important qu'on organise une table ronde car j'en avais pris l'engagement et je le tiendrai, avec le Rectorat qui est seul décisionnaire en la matière, l'équipe pédagogique de Balzac dans son ensemble collège et lycée, et les parents d'élèves, parce que de toute façon on ne peut pas rester dans la situation dans laquelle on est sur Balzac. Ce sont évidemment les élus concernés, et nous devons tenir cette réunion parce qu'il faut pousser la réflexion plus loin que l'endroit où nous sommes aujourd'hui.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 38 G).

#### **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

#### **Clôture de la séance.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous avons donc terminé nos travaux en formation de Conseil général.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq minutes).*

#### **Votes spécifiques.**

**MM. Julien BARGETON, Daniel ASSOULINE, Romain LÉVY, François VAUGLIN, Mme Claudine BOUYGUES, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Etienne MERCIER, Philippe MOINE, Mme Annick OLIVIER, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Pauline VERON, Virginie DASPET, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Léa FILOCHE, Firmine RICHARD et M. Philippe TORRETON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SGCP 1 G - Reversement de l'écrêtement de 7 conseillers de Paris.

**M. François LEBEL, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Isabelle GACHET, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, M. Jérôme DUBUS, Mme Claudine BOUYGUES, M. Didier GUILLOT, Mmes Frédérique PIGEON, Myriam EL KHOMRI, M. Ian BROSSAT et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 377 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec la Mission Locale Belliard pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes et versement de la dotation du fonds au titre de 2009. - Montant : 500.000 euros.

#### **Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DEVE 30 G - Avis sur le projet de plan régional pour la Qualité de l'Air en Ile-de-France présenté par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2009, DEVE 130 G - Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert pour la mise en oeuvre de la campagne ampoules.

**M. Denis BAUPIN, Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2009, DASCO 22 G - Subvention à l'Association Départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADPEEP) (20e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DASCO 28 G - Subvention au lycée-collège public Jacques Decour (9e). - Montant : 12.372 euros.

2009, DASCO 35 G - Rectificatif à la délibération 2008 DASCO 33 G relative à l'attribution de dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 25.878 euros.

2009, DASCO 40 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 8.596 euros.

2009, DASCO 42 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 20.329 euros.

2009, DASCO 51 G - Signature de conventions avec six établissements scolaires privés du second degré pour l'attribution de subventions. - Montant total : 230.300 euros.

2009, DPA 50 G - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société Levaux pour la création d'un collège départemental 22, rue Pajol (18e).

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2009, DASES 16 G - Signature d'une convention avec la Fondation Claude Pompidou (1er) pour l'attribution d'une subvention destinée à la poursuite de ses activités en direction des personnes âgées et des personnes handicapées. - Montant : 35.000 euros.

2009, DASES 119 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Notre-Dame-de-Bon-Secours" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 50.000 euros.

2009, DASES 146 G - Subvention à l'association "Les Clownologues" (14e) pour son activité au service des personnes âgées. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 218 G - Subvention à l'association "Zouïp" (20e) au titre de 2009. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 273 G - Signature d'une convention avec l'association "L'Esprit Jazz" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 9e édition de son festival "Jazz à Saint Germain-des-Prés". - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 276 G - Subventions à l'association "E-seniors" (11e) au titre de 2009. - Montant total : 7.500 euros.

2009, DASES 318 G - Versement du solde d'une participation pour 9 associations et 1 fondation privée, gestionnaires de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile, habilités à l'aide sociale légale.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2009, DASES 315 G - Signature d'une convention avec l'association "Délidémo" (12e) pour l'attribution de deux subventions au titre de 2009. - Montant total : 16.000 euros.

**Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2009, DDEE 30 G - Subvention à 4 associations promouvant le commerce équitable : Max Havelaar France (93), Plate-Forme pour le Commerce Equitable (18e), Fédération Artisans du Monde (10e) et Fair Play List (11e). Montant total : 41.000 euros.

2009, DDEE 58 G - Signature d'une convention avec l'association Atelier 2000 (18e) pour l'attribution d'une subvention visant une aide financière à la consolidation de l'entreprise d'insertion. Montant : 30.000 euros.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2009, DASES 13 G - Signature d'une convention annuelle avec "la Fondation Maison des Champs" pour l'attribution d'une subvention pour le financement de la plateforme de services de l'ULS "Héroid" située boulevard Serrurier et rue Ponge (19e). - Montant total : 26.282 euros.

2009, DASES 14 G - Signature d'une convention annuelle avec la Fondation Maison des Champs pour l'attribution d'une subvention de l'ULS Goix située 230-232, boulevard de la Villette, 4-10, rue d'Aubervilliers, 4-12, passage Goix (19). - Montant total : 21.166 euros.

2009, DASES 188 G - Subvention à l'association "AEMTC" (Association d'Entraide aux Malades Traumatisés Crâniens et autres cérébro-lésés et aux familles) (62600 Berck-Mer), pour le fonctionnement courant et le soutien et l'assistance des victimes et de leur famille. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 194 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Centre des Panoyaux" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour les Vitrites des CAT dans le 20e arrondissement et subvention pour l'organisation du Marché de Noël (6e et 12e). - Montant total : 12.500 euros.

2009, DASES 202 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "A chacun ses vacances" (ACSV) pour l'attribution d'une participation au financement de l'activité de loisirs et séjours adaptés aux personnes en situation de handicap. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 261 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM) (18e) pour l'attribution d'une subvention au financement de l'ULS "Duployé" située 19-23, 15-17, et 4-10, rue Emile Duployé, ainsi qu'au 1-3 rue Marcadet (18e). - Montant total : 7.768 euros.

2009, DASES 280 G - Subvention à l'Association pour l'Informatique comme Ressource des déficients visuels (AIR) (9e) pour la poursuite et le développement de ses formations informatiques destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes. - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 295 G - Subvention à l'association "APTE - Autisme et Piano Thérapie Educative" pour le développement de ses activités auprès de jeunes autistes pour l'apprentissage du piano. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 297 G - Subvention à l'association "Coridys" (19e) pour le fonctionnement de son antenne parisienne. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 298 G - Subvention à l'association "Le Souffle 9" (10e) pour l'organisation des animations culturelles ou de loisirs pour jeunes atteints d'autisme ou TED (Troubles Envahissants du Développement). - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 299 G - Subvention à l'Association Pro Aid Autisme (APAA) (9e) pour la poursuite de ses activités en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes avec autisme ou troubles envahissants du développement. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 300 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75" (9e) pour l'attribution d'une subvention pour la poursuite de ses activités. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 307 G - Subvention à l'Association FotoFilmEcrit Persiste et Signe (94340 Joinville le Pont) pour financer la manifestation "L'enfance sourde". - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 337 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Aurore" pour l'habilitation à l'aide sociale de son Foyer d'Hébergement "Résidence Apollinaire" situé 6-8, rue Emmanuel Chauvière (15e).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2009, DASES 44 G - Signature d'une convention avec l'association "Le fil d'Ariane France" (93600 Aulnay-sous-Bois) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.200 euros.

2009, DASES 75 G - Signature d'une convention d'occupation domaniale avec l'A.G.E pour les locaux du Secteur déconcentré de l'Aide Sociale à l'Enfance du 20e arrondissement situé dans un bâtiment dit Maison de Secours au centre d'un ensemble immobilier du 117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20e).

2009, DASES 234 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association Jeunes Amis du Marais (A.J.A.M.) (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes et fixation de la participation financière 2009. - Montant : 100.000 euros.

2009, DASES 277 G - Subvention à l'Association des anciens élèves d'Alembert (11e). - Montant : 1.700 euros.

2009, DASES 278 G - Subvention à l'Oeuvre des Orphelins de la Préfecture de Police (1er). - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 338 G - Subvention à l'association "Le Mouvement ATD Quart Monde" (9e) pour son service d'action sociale auprès des jeunes (enfants, préadolescents, adolescents, jeunes adultes) issus de milieux particulièrement démunis. - Montant : 50.000 euros.

2009, DASES 339 G - Subvention à l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour une action d'animation prévention en direction des jeunes parisiens en difficulté. - Montant : 122.000 euros.

2009, DASES 340 G - Subvention à l'Association Olga Spitzer (12e) pour le fonctionnement du service de la prévention de la maltraitance à enfants. - Montant : 347.130 euros.

2009, DASES 346 G - Signature de 11 avenants aux conventions passées avec 11 associations intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse, pour la fixation d'une subvention au titre de l'exercice 2009. - Signature d'une nouvelle convention avec l'association "Espoir 18".

2009, DASES 350 G - Signature de deux avenants n° 1 aux conventions passées avec l'association "Sauvegarde de l'adolescence de Paris" (10e) pour le fonctionnement de son service d'accueil d'urgence (en prévention) des adolescents et pour la gestion du réseau d'écoute et d'appui aux adolescents en difficulté.

2009, DASES 352 G - Signature de conventions pour la gestion d'actions de prévention spécialisée avec les 16 associations autorisées dans ce cadre.

2009, DASES 357 G - Signature d'un contrat de bail avec Mme Claude MAILLOT pour la location d'un studio à Villebon-sur-Yvette (91) pour le Centre Educatif Dubreuil 13, rue de Chartres (91400 Orsay) et résiliation du bail de cinq ans avec M. Victor Pereira et Mademoiselle Candida Martins.

2009, DASES 368 G - Approbation du principe, des modalités de passation et d'attribution, du lancement d'un marché à bons de commande pour la réalisation de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris et signature des marchés (article 30).

2009, DASES 377 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec la Mission Locale Belliard pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes et versement de la dotation du fonds au titre de 2009. - Montant : 500.000 euros.

2009, DPA 57 G - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la société "PKL Group" relatif à l'implantation et la location d'une cuisine provisoire de type forain dans le cadre de l'opération de création d'un pôle restauration dans le Centre de Formation Professionnelle Le Nôtre, Château de Pinceloup, Sonchamp (78120).

2009, DU 8 G - Signature du bail concernant des locaux à usage de bureaux situés 51, rue Carnot (89100 Sens).

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2009, DASES 22 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" pour la gestion et l'animation de l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommée "Le Passage" (20e).

**Mme Myriam EL KHOMRI et M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2009, DRH 8 G - Modification de la délibération GM 375, en date du 20 novembre 1995, modifiée instituant une prime d'encadrement en faveur de certains agents du Département de Paris.

2009, DRH 9 G - Modification de la délibération 2008 DRH 2 G en date des 15 et 16 décembre 2008 fixant la réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des agents du Département de Paris.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2009, DU - DF 7 G - Cession d'une parcelle départementale, cadastrée C 207 située au lieudit "Grange Daviet" à Gruffy (74 - Haute-Savoie).

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2009, DFPE 3 G - Dotation allouée aux centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif. - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon située 6 bis, rue Clavel (19e) et de deux avenants aux conventions avec l'association "Oeuvre de secours aux enfants" et la MGEN Centres de santé.

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2009, DASES 84 G - Fixation des tarifs applicables aux traitements d'orthopédie dento-faciale dans les centres de santé du Département de Paris.

2009, DASES 103 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Dessine Moi Un Mouton" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2009, DASES 115 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel dans la région parisienne (A.U.R.A.) (13e) pour l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer. - Montant : 179.985 euros.

2009, DASES 133 G - Subvention à l'association GRAF (13e) pour la poursuite de son action envers les malades hospitalisés en unités de soins de longue durée (USLD) et leurs familles. Montant : 2 500 euros.

2009, DASES 134 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Tibériade" (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 52.000 euros.

2009, DASES 137 G - Subvention à l'association "Vaincre la Mucoviscidose pour Les Virades de l'Espoir Paris 2009". - Montant : 7.000 euros.

2009, DASES 158 G - Subventions à 6 associations, dans le cadre d'avenants conventionnels pour deux d'entre elles et de conventions pour trois autres d'entre elles, afin de soutenir leurs actions de prévention des conduites à risques auprès des jeunes. - Montant total : 129.500 euros.

2009, DASES 160 G - Subvention au Comité régional d'éducation pour la santé d'Ile-de-France (CRESIF) pour le fonctionnement de son antenne parisienne (9e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 166 G - Subvention à l'Association Prepsy (13e) pour son réseau de santé. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 168 G - Subvention à l'association "Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées" (V.P.H.) (Argenteuil - Val-d'Oise). - Montant : 2.500 euros.

2009, DASES 174 G - Signature d'une convention avec l'association "Paris Association Santé Jeunes 13" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 177 G - Signature d'une convention avec l'association "Fondation de la Croix Saint-Simon" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 239 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Sida Info Service" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.980 euros.

2009, DASES 240 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention entre le Département de Paris et l'Association "Basiliade" (3e) pour l'attribution d'une participation de 79.300 euros et d'une subvention de 35.000 euros. - Montant total : 114.300 euros.

2009, DASES 241 G - Subvention à l'association "Ikambère - La Maison Accueillante" (Seine-Saint-Denis). - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 242 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Médecins du Monde" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009, DFPE 2 G - Signature d'une convention avec les associations gestionnaires de centres de protection infantile et fixation du montant des dotations de l'année 2009.

2009, DFPE 6 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "LIRE à Paris" concernant l'intervention des conteurs liseurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile. - Montant : 385.000 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2009, DASES 179 G - DPVI 113 G - Subvention à l'association "Espace Universel" (10e) afin de lui permettre de poursuivre sur Paris le projet "Coup de pouce santé - l'information c'est la prévention" dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 2.100 euros.

2009, DASES 254 G - DPVI 110 G - Signature d'une convention avec l'association "Archipélia" (20e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 353 G - DPVI 112 G - Signature d'une convention avec l'association "CAMRES" (10e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.600 euros.

2009, DASES 355 G - DPVI 111 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge Française" pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 5.300 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD,** rapporteurs.

2009, DLH 4 G - Modification des enveloppes de crédits délégués par l'Etat en 2009 dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre, au titre des engagements complémentaires sur les crédits du plan de relance 2009.

**M. Jean-Yves MANO,** rapporteur.

2009, DAJ 12 G - Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

**Mme Camille MONTACIÉ,** rapporteure.

2009, DFPE 18 G - Approbation du principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de produits textiles destinés aux établissements accueillant des enfants et signature de la convention constitutive du groupement.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** rapporteur.

2009, SG 4 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le programme Facile Famille, destiné aux services de la Ville de Paris et du Département de Paris et lancement de l'appel d'offre européen correspondant.

**M. Mao PENINO,** rapporteur.

2009, DDEE 34 G - Signature d'une convention avec Pôle Emploi Ile-de-France pour l'attribution d'une participation aux frais de standiste du Forum annuel de l'Alternance. Montant : 10.000 euros.

2009, DDEE 38 G - Signature d'une convention avec l'association ADIL-Boutique de Gestion pour l'attribution d'une subvention pour son intervention au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi des 13e, 14e et 20e. Montant : 55.000 euros.

2009, DDEE 51 G - Signature d'un avenant à la convention du 5 décembre 2008 avec l'association "Boutiques de Gestion Paris Ile de France" (11e) visant l'accompagnement de bénéficiaires parisiens du RMI ou du RSA et d'entrepreneurs à l'essai dans le cadre de sa couveuse d'entreprise "Le Geai" (Groupement d'Entrepreneurs Accompagnés Individuellement).

**M. Christian SAUTTER,** rapporteur.

2009, DDEE 55 G - Mise en oeuvre et signature d'une convention avec le "CUCS" (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour l'attribution d'une subvention à diverses associations. Montant : 179.275 euros.

**M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD,** rapporteurs.

2009, DASES 25 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention triennale passée avec l'Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM) (12e) pour l'attribution d'une subvention pour sa permanence d'accès aux droits. - Montant : 32.000 euros.

2009, DASES 49 G - Subvention à l'association "Autrement dit" (14e) pour son action en médiation familiale. - Montant : 1.500 euros.

2009, DASES 50 G - Subvention à l'association "Union Départementale des Associations Familiales" (UDAF), (9e) pour son service de médiation familiale UDAF 75 Médiation. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 51 G - Subvention à l'Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (OPEJ) pour son service de Médiation Familiale (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 89 G - Renouvellement de deux conventions relatives au fonctionnement du FSL. - Prise en compte de l'entrée en vigueur du RSA dans les dispositions réglementaires applicables à l'aide préventive à l'énergie du FSL.

2009, DASES 118 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "France Terre d'asile" (18e) pour son activité de domiciliation des réfugiés et demandeurs d'asile à Paris. - Montant : 68.000 euros.

2009, DASES 148 G - Subvention à l'association "Contact Paris Ile-de-France" (4e) pour ses actions de médiation au profit des jeunes homosexuels et de leurs familles. - Montant : 7.500 euros.

2009, DASES 221 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association "Mouvement pour la Réinsertion Sociale (M.R.S.) - Association de soutien et d'aide aux sortants de prison" (13e) pour son action d'aide à l'accès aux droits des sortants de prison. - Montant : 26.000 euros.

2009, DASES 268 G - Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un service de restauration sociale d'insertion du Département de Paris sis 8 rue Santeuil (5e).

2009, DASES 319 G - Signature d'un bail civil avec Paris Habitat pour les locaux du Service social départemental polyvalent situé dans un immeuble 29-31 rue Daviel (13e).

2009, DASES 322 G - Adoption du règlement du fonds d'initiative pour les allocataires du RMI et les personnes sans domicile fixe et signature avec la Caisse d'allocations familiales de Paris et avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris d'une convention pour la gestion du fonds d'initiative.

2009, DASES 323 G - Adoption du règlement concernant l'allocation logement complémentaire de la Ville de Paris destinée aux allocataires du RSA et signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, pour la gestion de l'allocation logement complémentaire en faveur des bénéficiaires parisiens du RSA.

2009, DASES 333 G - Signature d'une convention avec l'association "L'Espace psychanalytique d'orientation et de consultations" (L'EPOC) relative à une action de soutien psychologique d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI), et d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA) à compter du 1er juin 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 356 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Région FNARS Ile-de-France" relative à la mise en oeuvre de "coordinations précarité" sur les 9e, 10e, 13e et 18e arrondissements. - Montant : 76.840 euros.

2009, DASES 363 G - Signature de la convention organisant l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA parisiens avec l'Etat, Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2009, DASES 365 G - Signature d'une convention de gestion et de délégation de compétences du RSA avec la Mutuelle sociale agricole.

2009, DASES 367 G - Signature du marché ayant pour objet la conception, l'organisation et la mise en oeuvre de la formation pour les utilisateurs du système d'informations sociales du Département de Paris, volet insertion et solidarité (article 30).

2009, DASES 381 G - Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (personnels des Cellules d'appui pour l'insertion).

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009, DAJ 14 G - Communication relative à la liste des marchés notifiés aux mois de mai et juin 2009.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

#### Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima

LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

*Excusés* : Mme Lynda ASMANI, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Delphine BURKLI, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Alain DESTREM, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Christian SAINT-ETIENNE.

## Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009

## Récapitulation générale des autorisations de programme

Missions	Libellés	Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 057 463,70	0,00
10000	Ressources Humaines	600 000,00	0,00
13300	Achats, logistique, implantations administratives et transports	0,00	0,00
21000	Patrimoine et architecture	7 065 259,73	0,00
30000	Familles et petite enfance	8 956 631,60	12 000,00
34000	Action sociale, enfance et santé	54 814 219,88	0,00
40000	Affaires culturelles	2 521 984,49	10 000,00
50000	Finances (services communs)	9 999 980,00	13 112 860,00
55000	Développement économique et emploi	3 572 741,10	0,00
60000	Urbanisme	460 000,00	0,00
65000	Logement et habitat	1 379 615,17	0,00
80000	Affaires scolaires	156 941 628,58	55 820 478,25
88000	Jeunesse et sports	120 000,00	0,00
	Missions organiques	247 489 524,25	68 955 338,25
90000	Dons et legs	1 447 372,00	275 000,00
90001	Etudes	7 109 874,52	9 176 989,00
90002	Grand projet de renouvellement urbain	16 984 369,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 594 712,00	0,00
90004	Opérations sous mandat	72 962 053,08	93 267 148,11
90005	Schéma directeur informatique	11 898 336,51	0,00
90006	Compte foncier	38 984 173,41	95 305,00
90010	Subventions d'équipement	764 810 948,96	551 177 363,00
90011	Avances sur marchés	4 889 061,00	4 889 061,00
	Missions transversales	920 680 900,48	658 880 866,11
	<b>Total général</b>	<b>1 168 170 424,73</b>	<b>727 836 204,36</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

## CHAPITRES VOTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget cumulé de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du Président (1)	Vote du Conseil Général (2) III	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II + III	TOTAL I + IV
<b>DEPENSES TOTALES</b>		298 397 000,00	8 419 882,99	45 393 081,98	45 393 081,98	53 812 964,97	352 209 964,97
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		298 397 000,00	8 419 882,99	150 000,00	150 000,00	8 569 882,99	306 966 882,99
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES					0,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(hors programme et 204)	4 023 954,00	530 267,28			530 267,28	4 553 821,28
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	168 077 370,00	4 290 639,30			4 290 639,30	172 368 009,30
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	31 621 459,00	130 844,53			130 844,53	31 752 303,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	42 292 750,00	2 659 327,72			2 659 327,72	44 952 077,72
010	RAI	360 000,00	35 126,23			35 126,23	395 126,23
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES	1,00				0,00	1,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sauf ICNE 2768)	1 542 091,00				0,00	1 542 091,00
45	Opérations pour comptes de tiers	8 822 775,00	773 677,93	150 000,00	150 000,00	923 677,93	9 746 452,93
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	33 100 000,00				0,00	33 100 000,00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	6 257 000,00				0,00	6 257 000,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 300 000,00				0,00	2 300 000,00
001	Résultat antérieur reporté			45 243 081,98	45 243 081,98	45 243 081,98	45 243 081,98
<b>RECETTES TOTALES</b>		298 397 000,00		53 812 964,97	53 812 964,97	53 812 964,97	352 209 964,97
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		298 397 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00	298 547 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (hors 1068)	6 500 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	11 500 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 050 000,00					116 050 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES( sf 1688)	30 000 000,00		-4 850 000,00	-4 800 000,00	-4 800 000,00	25 200 000,00
1688	Intérêts courus						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
010	RAI						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (sf ICNE 2768)	270 000,00					270 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
45	Opérations pour comptes de tiers	16 520 000,00					16 520 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	75 000 000,00			-50 000,00	-50 000,00	74 950 000,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 800 000,00					47 800 000,00
041	Opération à l'intérieur de la section	6 257 000,00					6 257 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations						
1068	Affectation N-1			53 662 964,97	53 662 964,97	53 662 964,97	53 662 964,97

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES</b>	108 697 478,97	5 990 575,00	539 212,00	35 244 895,00	4 313 738,00	6 481 915,00
001	Résultat antérieur reporté	45 243 081,98					
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 300 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement						
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	33 100 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		500 000,00				
231	Immobilisations corporelles en cours	1 500 000,00				957 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours		100 000,00				
261	Titres de participation						
272	Titres immobilisés (droits de créance)	1 542 091,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)	751 668,34			10 322 775,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)	22 009,59	300 000,00		1 550 000,00		
	<b>Equipements départementaux</b>	18 033 105,76	5 090 575,00	539 212,00	19 386 018,00	1 408 945,00	5 381 915,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 651 252,28	1 866 919,00				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		979 020,00		50 671,00		
208	Autres immobilisations incorporelles					5 959,00	
213	Constructions						
216	Collections et oeuvres d'art					47 672,00	
218	Autres immobilisations corporelles	5 190 898,76	544 842,00		500 000,00	234 017,00	670 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	11 190 954,72	1 113 313,00	539 212,00	8 335 347,00	1 121 297,00	4 711 915,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		586 481,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				10 500 000,00		
	<b>Equipements non départementaux (compte 204)</b>	6 405 522,30	0,00	0,00	1 986 102,00	1 947 793,00	1 100 000,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	6 405 522,30			3 986 102,00	1 947 793,00	1 100 000,00
	<b>RECETTES</b>	214 612 964,97	600 000,00	0,00	25 770 000,00	957 000,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 950 000,00					
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	11 500 000,00					
106	Réserves	53 662 964,97					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables				50 000,00		
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				6 000 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	25 200 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	1 500 000,00	600 000,00			957 000,00	
274	Prêts						
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	41 019 482,00					
281	Amortissements des immobilisations corporelles	6 780 518,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				15 720 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)				4 000 000,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

**VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT**

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
22 476 282,00	360 000,00	0,00	0,00	141 205 869,00	300 000,00	26 400 000,00	352 209 964,97	
							45 243 081,98	001
							2 300 000,00	020
							0,00	102
							33 100 000,00	139
							500 000,00	203
							2 457 000,00	231
							100 000,00	232
				1,00			1,00	261
							1 542 091,00	272
							11 074 443,34	455
							1 872 009,59	458
4 257 690,00	360 000,00	0,00	0,00	22 700 868,00	0,00	4 400 000,00	81 653 328,76	
							3 518 171,28	203
							1 029 691,00	205
							5 959,00	208
				22 670 000,00			22 670 000,00	213
							47 672,00	216
1 030 000,00	300 000,00					900 000,00	9 369 757,76	218
3 317 690,00	60 000,00			35 868,00		3 500 000,00	33 925 596,72	231
							586 481,00	232
							10 500 000,00	238
8 128 592,00	0,00	0,00	0,00	118 500 000,00	300 000,00	22 000 000,00	172 368 009,30	
18 128 592,00				118 500 000,00	300 000,00	22 000 000,00	172 368 009,30	204
270 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000 000,00	0,00	0,00	352 209 964,97	
							74 950 000,00	021
							11 500 000,00	102
							53 662 964,97	106
				110 000 000,00			110 000 000,00	131
							50 000,00	132
							6 000 000,00	133
							25 200 000,00	164
							3 057 000,00	203
270 000,00							270 000,00	274
							41 019 482,00	280
							6 780 518,00	281
							15 720 000,00	455
							4 000 000,00	458

## Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE			
III - VOTE DU BUDGET							III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							B
	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général	Total des crédits propres au BS (après vote)	Total
		I	II		III	IV = II + III	I + IV
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>							
011	Charges à caractère général	104 984 180,00	1 232 744,00	-135 195,00	-85 195,00	1 147 549,00	106 131 729,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	104 984 180,00	1 232 744,00	-135 195,00	-85 195,00	1 147 549,00	106 131 729,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	189 862 582,00		6 820 000,00	6 820 000,00	6 820 000,00	196 682 582,00
014	Atténuation de produits						
015	RMI	332 000 000,00	92 955,00	-121 577 493,00	-121 577 493,00	-121 484 538,00	210 515 462,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	332 000 000,00	92 955,00	-121 577 493,00	-121 577 493,00	-121 484 538,00	210 515 462,00
016	APA	122 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	125 000 000,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	122 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	125 000 000,00
017	RSA			148 016 424,00	148 016 424,00	148 016 424,00	148 016 424,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP			148 016 424,00	148 016 424,00	148 016 424,00	148 016 424,00
65	Autres charges d'activité (hors 6586)	995 679 864,00	54 251,00	-4 139 903,00	-4 139 903,00	-4 085 652,00	991 594 212,00
	- avec AE/CP						
	- hors AE/CP	995 679 864,00	54 251,00	-4 139 903,00	-4 139 903,00	-4 085 652,00	991 594 212,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 566 000,00		1 009 050,00	1 009 050,00	1 009 050,00	2 575 050,00
66	Charges financières	150 000,00					150 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 793 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 293 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions						
022	Dépenses imprévues	3 500 000,00		-8 814,17	-8 814,17	-8 814,17	3 491 185,83
023	Virement à la section d'investissement	75 000 000,00			-50 000,00	-50 000,00	74 950 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	47 800 000,00					47 800 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 877 835 626,00	1 379 950,00	32 984 068,83	32 984 068,83	34 364 018,83	1 912 199 644,83
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>							
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						34 364 018,83	1 912 199 644,83
	Chapitres	Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil général	Total des crédits propres au BS (après vote)	Total
		I	II		III	IV = II + III	I + IV
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>							
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 415 618,00					1 415 618,00
713	Variation des stocks						
72	Travaux en régie						
731	Contributions directes	311 286 771,00		2 720 803,00	2 720 803,00	2 720 803,00	314 007 574,00
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	598 005 000,00		-130 000 000,00	-130 000 000,00	-130 000 000,00	468 005 000,00
74	Dotations et participations	564 378 097,00		67 932 336,00	67 932 336,00	67 932 336,00	632 310 433,00
75	Autres produits de gestion courante	87 643 000,00					87 643 000,00
013	Atténuations des charges	651 500,00					651 500,00
015	RMI	262 345 640,00		-142 000 000,00	-142 000 000,00	-142 000 000,00	120 345 640,00
016	APA	17 980 000,00					17 980 000,00
017	RSA			150 938 931,00	150 938 931,00	150 938 931,00	150 938 931,00
76	Produits financiers	860 000,00					860 000,00
77	Produits exceptionnels	170 000,00					170 000,00
78	Reprises sur provisions						
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	33 100 000,00					33 100 000,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 877 835 626,00		-50 407 930,00	-50 407 930,00	-50 407 930,00	1 827 427 696,00
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>						84 771 948,83	84 771 948,83
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						34 364 018,83	1 912 199 644,83

(1) Hors restes à réaliser

(2) Portant sur les opérations nouvelles

(3) Report des crédits constatés au compte administratif

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES</b>	130 291 385,83	41 633 206,00	40 000,00	97 121 352,00	6 761 782,00	50 823 444,00
022	DEPENSES IMPREVUES	3 491 185,83					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	74 950 000,00					
604	Achats d'études, prestations de services				100 000,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures		775 000,00	10 000,00	151 250,00	114 600,00	3 972 133,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		25 000,00		200 000,00	34 930,00	1 111 314,00
613	Locations				457 240,00	110 124,00	1 325 491,00
614	Charges locatives et de copropriété				36 777,00		118 910,00
615	Entretien et réparations		1 503 500,00	30 000,00	2 373 039,00	176 000,00	491 367,00
616	Primes d'assurances		570 000,00				
617	Études et recherches	500 000,00	3 750,00		135 750,00		121 600,00
618	Divers		2 125 699,00		12 047,00	11 233,00	26 974,00
621	Personnel extérieur au service		12 980 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		160 000,00		26 000,00		869 050,00
623	Publicité, publications, relations publiques		96 553,00		46 425,00	24 835,00	40 860,00
624	Transports de biens et transports collectifs				66 950,00		
625	Déplacements et missions		6 000,00		75 000,00		88 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications				84 000,00	6 500,00	82 500,00
627	Services bancaires et assimilés.	200,00					
628	Divers		941 760,00		275 300,00	9 250,00	433 826,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		90 025,00		711 900,00		528 300,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).				2 164,00	6 246,00	15 840,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		3 473 000,00		24 797 000,00		16 184 800,00
6412	Assistantes maternelles						
6413	Personnel non titulaire		242 000,00		1 196 000,00		1 565 600,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		35 000,00		901 200,00		1 922 000,00
6416	Emplois aidés				21 300 000,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 315 350,00		10 708 300,00		7 474 000,00
647	Autres charges sociales		118 100,00		303 100,00		198 800,00
648	Autres charges de personnel		120 600,00		496 800,00		360 000,00
651	Aides à la personne		20 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation						
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		5 866 500,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	500 000,00					
655	Contributions obligatoires		354 251,00		29 103 210,00		
656	Participations		12 000,00		60 000,00	6 268 064,00	7 691 383,00
657	Subventions		4 863 068,00		3 501 900,00		5 935 696,00
658	Charges diverses de gestion courante		2 575 050,00				265 000,00
668	Autres charges financières		150 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	2 231 000,00				
681	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	47 800 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

**VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT**

5 Action sociale (hors RM) et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
856 453 554,00	218 435 507,00	126 802 000,00	6 245 273,00	1 926 450,00	348 788 450,00	26 857 241,00	1 912 199 644,83	
							3 491 185,83	022
							74 950 000,00	023
							100 000,00	604
839 409,00	317 300,00			24 800,00			6 204 492,00	606
46 207 266,00	34 089 090,00				10 500 000,00	795 000,00	92 962 600,00	611
5 215 604,00	957 000,00					940 000,00	9 005 459,00	613
499 800,00	122 500,00			8 000,00		100 000,00	885 987,00	614
667 488,00	107 387,00			20 000,00			5 368 781,00	615
2 000,00							572 000,00	616
436 967,00				853 500,00		14 500,00	2 066 067,00	617
461 504,00	2 706 270,00					3 561 277,00	8 905 004,00	618
							12 980 000,00	621
657 552,00	407 000,00	2 085 000,00					4 204 602,00	622
330 451,00	100 000,00					57 864,00	696 988,00	623
2 205 351,00							2 272 301,00	624
861 022,00	13 000,00	10 000,00				1 000,00	1 054 022,00	625
1 235 695,00	115 000,00						1 523 695,00	626
							200,00	627
13 997 082,00	2 260 000,00	371 000,00				663 900,00	18 952 118,00	628
1 039 335,84	72 300,00	31 700,00				597 900,00	3 071 460,84	633
29 165,00	150,00			33 000,00			86 565,00	635
						1 500,00	1 500,00	637
27 543 200,00	2 852 000,00	1 250 000,00				98 600,00	76 198 600,00	6411
31 446 264,40							31 446 264,40	6412
675 200,00	10 000,00						3 688 800,00	6413
530 000,00	17 000,00						3 405 200,00	6414
							21 300 000,00	6416
17 624 253,88	1 073 000,00	470 000,00				1 728 200,00	41 393 103,88	645
1 600 052,88	6 000,00	13 200,00				3 327 800,00	5 567 052,88	647
455 700,00	57 600,00	27 100,00				202 200,00	1 720 000,00	648
230 603 859,00	148 544 607,00	122 544 000,00				3 000 000,00	504 712 466,00	651
399 456 146,00							399 456 146,00	652
							5 866 500,00	653
							500 000,00	654
12 376 000,00					335 100 000,00		376 933 461,00	655
56 780 900,00	21 705 392,00		6 245 273,00	3 150,00	528 450,00	1 010 000,00	100 304 612,00	656
2 664 286,00	1 402 911,00			984 000,00	2 660 000,00	10 757 500,00	32 769 361,00	657
							2 840 050,00	658
							150 000,00	668
12 000,00							12 000,00	671
							3 000 000,00	673
	1 500 000,00						3 781 000,00	678
							47 800 000,00	681

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>RECETTES</b>	143 607 566,83	1 624 820 810,00	1 500 000,00	5 676 448,00	100 000,00	11 587 930,00
002	Libellé inexistant	84 771 948,83					
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		540 000,00				
648	Autres charges de personnel		10 000,00				
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	35 618,00					
708	Autres produits		1 230 000,00			40 000,00	
731	IMPÔTS LOCAUX		314 007 574,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		400 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		63 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles		248 284 571,00				
738	Autres taxes				5 000,00		
741	D.G.F.		23 693 533,00				
747	Participations	25 000 000,00	569 654 365,00		4 668 748,00	60 000,00	7 540 930,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 715 767,00		1 002 700,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						3 500 000,00
752	Revenus des immeubles		575 000,00	1 500 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						547 000,00
761	Produits de participations	590 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 000,00					
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	33 100 000,00					
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00				

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est détaillé en quatre chiffres.

5 Action sociale (hors RMI et APA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transport	9 Développement économique	TOTAL	Art.
96 358 500,00	3 000 000,00	17 980 000,00	0,00	150 000,00	7 418 390,00	0,00	1 912 199 644,83	
							84 771 948,83	002
1 000,00							101 000,00	6419
500,00							540 500,00	645
							10 000,00	648
							35 618,00	703
							1 380 000,00	708
110 000,00							314 007 574,00	731
							400 000 000,00	732
							63 000 000,00	734
							248 284 571,00	735
							5 000,00	738
							23 693 533,00	741
14 406 000,00		17 980 000,00		150 000,00	7 418 390,00		646 878 433,00	747
							4 718 467,00	748
81 479 000,00							84 979 000,00	751
							2 075 000,00	752
	3 000 000,00						3 000 000,00	753
42 000,00							589 000,00	758
							590 000,00	761
270 000,00							270 000,00	764
50 000,00							150 000,00	771
							10 000,00	773
							33 100 000,00	777
							10 000,00	778

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	144	2009, DDEE 63 G - Approbation et signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2009. - Montant total : 1.798.328,25 euros. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux stages en entreprise dans le cadre des formations qualifiantes du Programme départemental d'aide à l'emploi. ....	153
Lettre rectificative n° 1 G portant sur les projets de délibération DF 14-1°-2° G et DF 15 G. ....	144	2009, DDEE 52 G - Signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (8e) prévoyant l'attribution d'une subvention pour l'incubateur de l'établissement d'enseignement supérieur ADVANCIA. Montant : 45.000 euros. ....	154
2009, DF 14-1° G - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009. ....	144	2009, DVD 213 G - Signature d'un protocole d'intention relatif à la mise en oeuvre et au financement du Plan de Mobilisation pour les Transports en Ile-de-France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au déplaçonnement du versement transport. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au risque d'un recours au partenariat public/privé. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	155
2009, DF 14-2° G - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. ....	145	2009, SGCP 1 G - Reversement de l'écrêtement de 7 conseillers de Paris. ....	161
2009, DF 15 G - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009. ....	146	2009, DDEE 73 G - Signature d'une convention avec l'Agence de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances" pour le recrutement de 50 volontaires du service civil volontaire. - Montant : 48.372,25 euros. ....	162
2009, DF - DRH 13 G - Créations, suppressions, transformations d'emplois et répartition par grade de certains corps dans les services départementaux pour 2009. ....	147	2009, DASES 317 G - Signature des avenants aux conventions annuelles passées avec les "Points Paris Émeraude - Centres Locaux d'Information et de Coordination" (PPE/CLIC) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 574.511 euros. ....	163
Suspension et reprise de la séance. ....	147	2009, DASES 326 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public "Maison départementale des personnes handicapées de Paris". - Fixation de la participation financière du Département de Paris au titre de l'année 2009. ....	164
Adoption de comptes rendus. ....	147	2009, DASES 351 G - Participation financière 2009 pour le fonctionnement des 17 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées. - Soldes 2008 pour le fonctionnement des 20 associations de prévention spécialisée habilitées et conventionnées en 2008. - Montant global : 17.833.975 euros. <u>Vœux</u> déposés par le groupe Centre et Indépendants. ...	165
2009, DDEE 56 G - Signature avec l'association de préfiguration Régie de Quartier du 10e arrondissement, d'une convention d'aide à l'installation. Montant : 46.000 euros. <u>Vœu</u> déposé par MM. Ian BROSSAT, Alain LHOSTIS, Mme Aline ARROUZE et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au champ d'activités des régies de quartier. ....	147	<u>Vœu</u> déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la surmortalité infantile dans les 12e, 18e et 19e arrondissements. ....	166
2009, DDEE 67 G - Signature des contrats de performance des pôles de compétitivité Advancity, Cap Digital Paris-Région, Finance Innovation et System@tic Paris-Région. ....	148		
2009, DDEE 71 G - Signature d'une convention avec OSEO innovation pour l'attribution d'une subvention en vue de la création d'un fonds "Paris Innovation Amorçage". Montant : 1.000.000 euros. ....	150		
2009, DDEE 72 G - Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les pôles de compétitivité "CAP DIGITAL", "MEDICEN PARIS REGION", "ASTECH" et déposés au 7e appel à projets du Fonds de compétitivité des Entreprises et FEDER (1er appel à projets). - Montant total : 2.035.459 euros. <u>Vœu</u> déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'un site Internet qui constituerait la vitrine commune de l'ensemble des incubateurs, pépinières, pôles de compétitivité, jeunes entreprises innovantes et universitaires soutenus par la collectivité parisienne. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	151		
2009, DDEE 25 G - Signature d'une convention avec l'association "Carrefours pour l'Emploi" pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation des forums "Paris de la diversité et du premier emploi 2009" et "Paris pour l'emploi 2009". Montant : 190.000 euros. ....	152		

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" pour le maintien dans le centre du CAPP Neuve Saint-Pierre. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Emmanuelle BECKER et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centre du CAPP Neuve-Saint-Pierre. ....167

2009, DASES 30 G - Subvention à l'association "Aide Fédération" (12e) pour son activité de distribution alimentaire. - Montant : 5.000 euros. ....168

2009, DASES 321 G - Signature d'une convention de gestion et de délégation de compétences du RSA avec la Caisse d'allocations familiales. - Montant : 143.000.000 euros. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au formulaire de demande de R.S.A. Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Vincent ROGER et les élus du groupe U.M.P.PA. relatif à l'entrée en vigueur du R.S.A. ....169

2009, DASCO 45 G - Fixation des tarifs de restauration dans les collèges publics desservis par les caisses des écoles pour l'année scolaire 2009-2010. ....172

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au développement de classes internationales dans les collèges du 17e arrondissement. ....172

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....173

Clôture de la séance. ....173

Votes spécifiques. ....173

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....174

Liste des membres présents. ....178

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2009. ....179

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2009. ....183

**La Secrétaire générale du Conseil de Paris**  
**Directrice de la publication**  
**Catherine SCHMITT**